CINEMA NUMERIQUE AMBULANT

CNA Cameroun

CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX ACTES D'ETAT CIVIL

NAISSANCE – MARIAGE – DECES

RAPPORT FINAL



Localisation: Les 10 régions du Cameroun

Extrême-Nord, Centre, Nord, Littoral, Adamaoua, Sud-Ouest, Sud, Nord-Ouest, Ouest et Est

Période : Avril - juillet 2016

AVEC MINATD, CIVI-POL ET AMBASSADE DE FRANCE

Association camerounaise du Cinéma Numérique Ambulant
Récépissé de déclaration N° 00552/RDA/JO6/BAPP. Quartier Emana. BP 15994, Yaoundé
Tel : 675 11 76 62 / 691 34 84 26- Courriel : cna.cameroun@gmail.com / www.cna-afrique.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE ……... 3

PARTIE I : LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

I/ LA PRODUCTION DES FILMS

A- LES FILMS DE SENSIBILISATION A L'ETAT CIVIL…… 5
B- LE DOCUMENTAIRE SUR LES ASSISES…… 6
C- LE REPORTAGE-VIDEOS SUR LES ACTIVITES DE SENSIBILISATION….. 6

II/ LA REALISATION DES PROJECTIONS-DEBATS

A- LA PREPARATION DE LA SENSIBILISATION…… 7
1- Les autorisations et la communication…….. 7
2- Les localités visitées……7
3- Le repérage……. 8
4- Les représentants du Minatd……..…… 8
5- Les autorités administratives, communales et villageoises……..…….. 9
6- Les personnes-ressources……... 9

B- L'ORGANISATION DES PROJECTIONS-DEBATS
1- Les projections des films
2- Les causeries éducatives

C- COMPTE RENDU PAR REGION
1- L'Extrême-Nord…… 12
3- Le Centre……... 12
4- Le Nord……. 13
5- Le Littoral…….. 13
6- L'Adamaoua…….. 14
7- Le Sud-Ouest……..... 14
8- Le Sud……. 15
9- Le Nord-Ouest……..... 16
10- L'Ouest…… 17
11- L'Est…… 17

D- LES PROJECTIONS EN MARGE DU PROJET

III/ LES RESULTATS OBTENUS

A- LA PARTICIPATION DU PUBLIC…….…… 19
1- Les séances du projet……..…. 19
2- Les séances en marge du projet……... 19
B- L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEPART……20

IV/ LES DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS

A- LES DIFFICULTES ……..…. 22
B- LES RECOMMANDATIONS…… 22

PARTIE II : L'EVALUATION DU PROJET

A- EXTREME-NORD…….. 23
B- NORD…….. 24
C- ADAMAOUA ……..… 25
D- LITTORAL……..……. 26
E- CENTRE……..…… 27
F- SUD-OUEST……..... 28
G- SUD…….…. 28
H- EST…….…….. 29
I- OUEST……..… 30
J- NORD-OUEST ……..….. 31

CONCLUSION GENERALE

ANNEXE I : Tableau de participations du public …….…….. 32

INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre du Programme de réhabilitation de l'Etat Civil du Cameroun (PR2C), conduit par le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (Minatd), soutenu par la France et mis en œuvre avec l'assistance technique de la société CIVI-POL Conseil, il a été confié au Cinéma Numérique Ambulant (CNA) Cameroun l'organisation d'une campagne de sensibilisation des populations à l'établissement des actes d'état civil dans les dix régions du Cameroun.

L'objectif général de ce projet était de promouvoir les actes d'état civil en élargissant leur accès à tout le pays et, partant, de promouvoir les droits humains. Concrètement, il s'est agi d'édifier les populations à l'importance de l'acte de naissance, l'acte de mariage et l'acte de décès ; de les informer des conséquences de l'absence de ces documents légaux dans la vie d'un individu et de sa famille ; de vulgariser les lois en vigueur en ce qui concerne l'état civil ; d'améliorer les taux d'enregistrement des actes d'état civil au Cameroun.

Cette campagne de sensibilisation est arrivée dans un contexte où l'enregistrement des actes d'état civil n'est pas encore systématique. En 2015, l'on estime à 61% seulement le taux national d'enregistrement des naissances. Cette défaillance est plus criarde encore lorsqu'il s'agit de l'enregistrement des mariages et des décès. Le taux d'évènement déclarés reste en deçà du taux d'évènements réels, et la disparité peut être très grande selon qu'on est en milieu urbain ou en milieu rural. Il existe encore de milliers d'enfants non déclarés, de millions de mariage et de

décès ignorés de l'administration. Car les mariages et les décès sont les parents pauvres de l'état civil.

Or, un état civil à jour est une nécessité absolue pour un Etat qui aspire au développement. Et l'établissement des actes d'état civil est un droit humain essentiel. Mais la réhabilitation de l'état civil n'est possible que si les populations sont éduquées à l'importance des actes d'état civil et prennent l'habitude de déclarer systématiquement les naissances, les décès et les changements d'état matrimonial.

C'est dans ce cadre que le Cinéma Numérique Ambulant a organisé, du 20 avril au 22 juillet 2016, une tournée de 100 projections cinématographiques pour la sensibilisation communautaire dans les 10 régions du pays, à raison de 10 séances dans dix localités par région. Plusieurs séances de sensibilisation ont aussi été organisées, en dehors de cette campagne, dans les régions du Centre et de l'Est. Cette sensibilisation s'est appuyée sur trois courts-métrages produits à cet effet sur l'acte de naissance, l'acte de mariage et l'acte de décès.

Le CNA Cameroun a déployé deux unités mobiles de projection sur le terrain. Chacune était accompagnée, à chaque étape, par des cadres du Minatd. La première unité a couvert quatre régions : Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Sud. La seconde s'est déployée dans les six autres : Centre, Littoral, Sud-Ouest, Nord-Ouest, Ouest et Est. Les projections cinématographiques se sont déroulées en plein air et en salles. Elles étaient suivies de causeries éducatives aux cours desquelles intervenaient les populations et les acteurs de la chaîne d'établissement des actes d'état civil : officiers et secrétaires d'état civil, autorités sanitaires et judiciaires, collectivités locales, chefferies, etc.

Cette activité de terrain a été relayée au cours des Assises nationales de l'état civil au Cameroun, une grande rencontre qui s'est déroulée le 30 juin à Yaoundé, et qui a vu l'organisation d'une projection-débat et la production d'un documentaire.

Après la phase de terrain, le CNA a procédé à une évaluation à court terme de cette campagne nationale de sensibilisation aux actes d'état civil. Il en ressort que l'activité a eu une influence réelle sur les populations. Tous les services d'état civil ont vu la demande s'accroître pour ce qui est de l'établissement des actes d'état civil. Ce qui prouve que l'un des facteurs au défaut d'acte d'état civil est l'insuffisance d'une communication appropriée, qui doit aussi être soutenue.

Ce rapport final prend en compte toutes les activités organisées dans le cadre de ce projet. Il s'organise autour de deux grandes phases : la mise en œuvre du projet (avec la production des films, les projections-débats, les Assises nationales de l'état civil) et l'évaluation du projet. Il met en exergue les activités réalisées, les résultats obtenus mais aussi les difficultés rencontrées et les recommandations pour une campagne future.

PARTIE I : LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La Campagne de sensibilisation à l'établissement des actes d'état civil, préparée depuis le mois de décembre 2015, a été mise en œuvre sur le terrain entre le 1er mars et le 22 juillet 2016. Elle s'est déclinée en la production des films et en l'organisation concrète des projections et causeries éducatives dans les 10 régions du pays.

I/ LA PRODUCTION DES FILMS

Dans le cadre de ce projet, le CNA a réalisé trois productions cinématographiques. D'abord la série *Etat civil* produite en début de projet pour servir de support unique à la sensibilisation. Ensuite, un documentaire sur les Assises nationales de l'état civil au Cameroun et enfin, le reportage vidéo qui retrace les activités de sensibilisation sur le terrain.

A- LES FILMS DE SENSIBILISATION

La série *Etat civil* a été produite par le CNA, avec l'appui technique de la société Malo Pictures et réalisé par Cyrille Masso. Cette fiction est composée de trois films de 15mn chacun portant sur l'acte de naissance, l'acte de mariage et l'acte de décès, disponibles en français et en anglais.

Dans les huit régions francophones du pays, ce film a été diffusé en français ; et en anglais dans les deux régions anglophones avec, souvent, des traductions simultanées en langue locale (fulfulde) ou en pidgin-english.

Résumé du film

Partie 1, Acte de naissance : Moli, une jeune fille de 10 ans très intelligente, ne peut pas présenter le Certificat d'études primaires pour défaut d'acte de naissance. Ses parents se battent pour lui faire établir ce précieux sésame. Mais le délai étant dépassé depuis longtemps, il faut passer par le jugement supplétif. Ce que son père trouve long et coûteux.

Partie 2, Acte de mariage : A 18 ans, Moli rencontre un homme qui veut l'épouser. Mais le mariage civil ne peut pas être établi car Moli n'a toujours pas d'acte de naissance. Ses parents qui ont compris la nécessité de ce document vont tout mettre en œuvre pour le lui faire établir.

Partie 3, Acte de décès : Moli est enceinte et son compagnon doit partir en mission. En son absence, Moli accouche d'une fille. Sans acte de mariage, elle se voit contrainte d'établir pour sa fille un acte de naissance qui ne porte pas le nom du père, en attendant que celui-ci revienne et reconnaisse l'enfant. Mais il meurt au cours de sa mission. Moli ne peut pas toucher sa pension de réversion car elle n'est pas légalement son épouse. Sa fille non plus ne le peut car rien ne prouve que le défunt soit son père. Chassée de chez elle par sa belle-famille, Moli doit revenir chez ses parents et s'engage alors pour sensibiliser à l'établissement des actes d'état civil.

Ces films martèlent les messages suivants, repris en cœur au cours des projections-débats :

- *l'acte de naissance c'est bon pour la citoyenneté*
- *l'acte de mariage c'est bon pour mon conjoint et nos enfants*

- *l'acte de décès c'est bon pour ma descendance.*

L'accueil de ces films par les populations

Les trois films de sensibilisation ont été très appréciés par le public qui le suivait attentivement. Il riait aux paroles de Ndi, le père de Moli dans le film et comprenait facilement les messages véhiculées grâce à la simplicité du scénario et du jeu des acteurs. Dans les localités, plusieurs personnes n'ayant pas d'acte de naissance se sont reconnu en Moli.

Au cours des Assises de l'état civil le 30 juin à l'hôtel Hilton à Yaoundé, plusieurs secrétaires d'état civil récitaient les dialogues du film pendant qu'il était diffusé. Preuve qu'il a été bien compris des populations et des officiels. Ce film donnait des informations jusqu'alors peu connues des populations, ce qui suscitait par la suite le débat.

Les autres films diffusés

L'état civil était la thématique principale de cette campagne. Mais à côté des trois courts films dédiés, le CNA a projeté quelques films en début ou en fin de séance.

- *Buster Keaton :* collection de courts-métrages en noir et blanc des débuts du cinéma aux Etats-Unis, ces films comiques muets étaient diffusés en première partie de séance et avaient pour effet de placer la soirée sous un aspect festif et détendue, indispensable pour faire passer les messages de sensibilisation en douceur.
- *Prends ma place* de Bako Moustapha, film de 30mn sur le mariage forcé/précoce et l'éducation de la jeune fille. En fulfuldé, il a été essentiellement diffusé dans le grand nord et à l'Est en début de soirée, lorsque l'équipe de projection devait attendre la fin de la prière pour voir grossir la foule de spectateurs.
- *Les aventures de Moussa le taximan* de l'Ivoirien Henri Duparc. Cette collection de films sensibilise au Vih-Sida.
- *Vivra bien qui rira le dernier* d'Edouard Elvis Bvouma. C'est une collection de très courts films comiques sur le Vih-Sida.
- *Ninah's Dowry* de Victor Viyuoh : ce long métrage en anglais a été diffusé dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Très apprécié du public, il parle d'un problème qui se pose avec acuité dans ces régions : la cherté de la dot, les violences faites aux femmes et le poids des traditions.
- *Deuxième bureau* : diffusé dans le Littoral, ce long-métrage de Dieudonné Nadi présente une femme qui, après 20 ans de concubinage et plusieurs enfants, est délaissée par son compagnon pour une autre femme.
- *W.A.K.A* de Françoise Ellong, un long métrage qui présente une jeune femme mère le jour et prostituée la nuit, prête à tout pour élever son fils.
- *Confidences* de Cyrille Masso qui parle des dangers de la drogue chez les jeunes.
- *La Première fois,* Dieudonné Nana, qui parle des grossesses précoces chez l'adolescente.
- *CNA* : produit par Horyou, ce film de 5mn présente le CNA Cameroun et son action.

B- LE DOCUMENTAIRE SUR LES ASSISES

A l'occasion des Assises nationales de l'Etat civil au Cameroun le 30 juin à Yaoundé, le CNA a réalisé un documentaire de 26mn qui couvre toutes les activités de cette journée mouvementée,

de l'installation des participants pour les conférences à la projection-débat de clôture organisée au Boulevard du 20 mai, en passant par les discours et témoignages des participants.

C- LE REPORTAGE-VIDEO SUR LES PROJECTIONS-DEBATS

Plusieurs étapes de la campagne de sensibilisation à l'état civil ont été filmées, en vue du reportage vidéo final.

Cette production de 26mn, qui sera livrée en même temps que le rapport final, rend compte de ce qui s'est passé sur le terrain au cours des tournées, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées.

II/ LA REALISATION DES PROJECTIONS-DEBATS

Préparée en amont avec l'obtention des autorisations nécessaires et le choix des localités, cette phase de terrain a connu l'organisation des projections suivies de causeries éducatives avec les populations. Les équipes du CNA, accompagnée de cadres du Minatd, ont mis en place une méthode originale de travail à chaque étape, correspondant à une région. Ce qui a produit des résultats appréciables et d'autres avantages inattendus au projet qui a par ailleurs rencontré des difficultés surmontées et permis au CNA d'en tirer des recommandations. Plusieurs tournées ont été suivies par un superviseur du CNA, Mbouobouo Mama, administrateur.

A- LA PREPARATION DE LA SENSIBILISATION

1- Les autorisations et la communication

Avant la mise en œuvre du projet, le CNA a demandé et obtenu une autorisation nationale du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, M. René Emmanuel SADI. Un fax a également été envoyé par le Minatd aux gouverneurs des régions pour les informer de la tenue de cette activité. Fax qui devait être transféré à tous les préfets et sous-préfets d'arrondissement. Mais sur le terrain, il s'est avéré que la plupart des sous-préfets rencontrés n'étaient pas au courant de l'organisation de cette campagne de sensibilisation. Le message n'était pas parvenu à eux.

Le CNA a communiqué avant, pendant et après le projet. A chaque séance, une banderole en français ou en anglais était dressée sous l'écran pour annoncer le projet. Des flyers recto verso en français et en anglais, préparés par Civipol ont aussi été distribués, à la fois dans les villages visitées, dans les villages voisins et tout au long des routes que l'équipe de projection empruntait, sur laquelle elle rencontrait des policiers, gendarmes et autres forces de l'ordre à qui elle distribuait systématiquement des cartes souvenir. Près de 1900 cartes ont ainsi été distribuées.

2- Les localités visitées

La liste définitive a été arrêtée par le Minatd. Cependant, sur le terrain, l'équipe du CNA a dû remplacer trois localités par d'autres dans le Nord, le Sud-Ouest et le Littoral en raison des

routes rendues inaccessibles pour cause de pluie et de l'insécurité. Ces changements n'ont pas eu un impact négatif sur le projet, les localités de remplacement ayant été choisies en fonction de leur grande population et des difficultés de l'état civil là-bas. Ci-dessous, la liste des localités qui ont accueillies les projections :

Adamaoua : Bankim, Belel, Dir, Djohong, Galim-Tignère, Mayo-Darlé, Mbé, Meidougou, Ngaoundal, Nyarnbaka

Centre : Awae, Bikok, Bokito, Makak, Mengang, Nkolbiyen, Nkol-metet, Nkoteng, Okola, Yoko

Littoral : Mouanko, Massok, Souza, Loum, Eboné, Sombo, Dizangué, Yingui, Madip, Nkondjock

Sud-Ouest : Mamfé, Alou, Bakingili, Bimbia, Ekondo- Titi, Lipenja, Mbongé, Mutenguene, Muyuka, Tombel

Extrême-Nord : Balaza, Bogo, Goundaye, Gueré, Soulédé, Tchatibali, Tokombéré, Touloum, Zamaï, Zina

Nord : Tcholliré, Djalourni, Djoumté, Figuil, Gaschiga, Guidjiba, Lagdo, Mango, Mayo-oulo, Rey-Bouba

Ouest : Babouantou, Bamena, Bangou, Bangoulap, Batcharn, Bayangam, Foumbot, Magba, Penka-Michel, Santchou

Nord-Ouest : Bali, Balikumbat, Batibo, Belo, Jakiri, Misaje, Ndu, Oku, Santa, Wum

Sud : Bengbis, Biwong-Bané, Bipindi, Biwong-Bulu, Campo, Ma'an, Mintom, Ngoulemakong, Olamze, Zoetélé

Est : Bélabo, Betaré-Oya, Diang, Dournaintang, Gari-Gombo, Mbang, Messarnena, Mindourou, Mouloundou, Ndélélé

3- Le repérage

Une fois sur le terrain, l'équipe du CNA se rendait d'abord dans la capitale de la région où le représentant du Minatd devait faire signer son ordre de mission par le gouverneur. Ensuite, avec l'aide des sous-préfets/maires, s'appuyant sur des cartes, l'équipe établissait un chronogramme provisoire des projections-débats qui lui servait de circuit de passage, en fonction des distances entre les localités.

Une fois sur place dans la localité choisie, l'équipe procédait au repérage qui permettait de confirmer ou de modifier le programme provisoire des projections, d'en informer les populations, d'évaluer les difficultés du terrain et de définir les stratégies pour les contourner.

Plus concrètement, le repérage a consisté à rencontrer les autorités administratives, communales, traditionnelles et sécuritaires pour leur présenter le projet et solliciter leur appui, choisir les meilleurs sites de projection, communiquer autour du projet auprès des populations, rechercher et inviter les experts pour le débat, recruter des traducteurs, etc.

4- Les représentants du Minatd

Pour accompagner les équipes du CNA, le MINATD a mis à disposition des tournées six cadres de la Direction des Affaires politiques, plus précisément de la Sous-direction des affaires administratives, ce qui a énormément facilité l'accès aux sous-préfets, préfets et gouverneurs, ainsi qu'à d'autres autorités. Il s'est agi de :

- **M. Emmadion Isaac** pour l'Extrême-Nord et le Nord
- **Mme Mbongo'o Rodrigue Liliane** pour le Centre et le Littoral

- **M. Pierre Ndombol** pour l'Adamaoua et l'Est
- **Mme Nkwetti Olga** pour le Nord-Ouest
- **M. Timothée Etyzok** pour le Sud-Ouest et l'Ouest
- **Mme Noah Christelle** pour le Sud

Ils avaient pour rôle de faciliter l'accès des autorités administratives, communales et les services d'état civil. Leur présence amenait les autorités à prendre le projet un peu plus au sérieux. Ils facilitaient aussi les contrôles routiers d'autant plus que dans certaines localités, la police voulait à chaque fois vérifier tout le contenu du véhicule, insécurité oblige.

Au cours des séances, ils menaient les débats, reprécisaient à chaque fois les articles de la nouvelle réforme de l'état civil. Ce qui aidait les populations à comprendre la différence entre ce qui était et ce qui est désormais au Cameroun en matière d'état civil. Les secrétaires et officiers d'état civil accusant eux-mêmes d'énormes lacunes, ils ont permis aux populations d'avoir la bonne information. Leur participation à ce projet a fortement impacté le bon déroulement et le succès de l'activité.

5- Les autorités administratives, communales et villageoises

Avant l'arrivée du CNA, la plupart des autorités rencontrées n'étaient pas au courant du déroulement de cette campagne de sensibilisation, le message fax n'étant pas parvenu jusqu'à elles. Malgré cela, elles ont, dans l'ensemble, répondu présentes pour accompagner le projet.

Plusieurs sous-préfets et maires des plus engagés convoquaient les chefs de villages pour leur demander de mobiliser leurs populations, fournissaient les contacts des secrétaires et officiers d'état civil, responsables d'associations et toutes les personnes qui pouvaient être utiles à la campagne. Elles l'ont accompagné en indiquant des lieux stratégiques pour la tenue de l'activité. Eux-mêmes ou leurs représentants étaient présents aux séances et, prenant la parole, appelaient leur populations à suivre et à mettre en pratique les enseignements de cette campagne de sensibilisation.

6- Les personnes-ressources

Principalement les officiers et secrétaires d'état civil sollicités pour intervenir pendant les causeries éducatives. Dans la plupart des localités visitées, ils étaient présents. A certaines séances (grand nord), les sous-préfets convoquaient tous les officiers et secrétaires d'état civil de son arrondissement et, au cours d'une seule séance, on pouvait enregistrer jusqu'à 8 professionnels.

Les personnes-ressources étaient aussi des médecins et infirmiers des services de santé, qui s'entretenaient avec les populations de la déclaration des naissances. Et parfois les responsables d'établissement scolaires chargés de s'assurer que chaque enfant a un acte de naissance, des chefs de villages autorisés à déclarer les naissances et les décès dans certains cas.

Il est à regretter que dans tout le projet, aucun représentant des services de justice n'ait participé aux causeries éducatives, le CNA ayant travaillé dans des localités où il n'y avait pas de service de justice et les délais de travail étant trop courts pour les mobiliser. De plus, dans le Littoral et le Centre, aucun personnel de santé n'a participé aux causeries éducatives, malgré les invitations répétées du CNA.

B- L'ORGANISATION DES PROJECTIONS-DEBATS

Le CNA a mis en place une méthodologie de déroulement des séances avec des projections de films suivies de débats. Ce qui a permis au public de poser ses préoccupations sur les actes de naissance, mariage et décès. Cela est encore plus visible dans le compte rendu des régions.

1- Les projections de films

Le CNA a choisi d'utiliser pour ce projet ses grands écrans de 6mx5m tout neufs. Ce qui donnait de l'allure aux séances, de véritables moments de fête pour les localités visitées. Les femmes s'habillaient et se maquillaient pour venir aux séances, les enfants mettaient leurs plus beaux vêtements, des groupes de danse donnaient parfois des prestations, les petits commerces se développaient autour du lieu de la projection.

Les projections se sont déroulées en plein air. Le CNA installait son écran à partir de 16h. Dès 17h30, la séance débutait par une animation musicale qui cédait la place à un film muet comique de l'Américain Buster Keaton, qui permettait de placer la séance sous un aspect festif. Puis, on entre dans le thème de l'état civil à partir de 18h30. Le film *Acte de naissance* est alors diffusé, suivi d'un débat sur cette thématique. Idem pour *Acte de mariage* et *Acte de décès*.

Après cela, le thème état civil étant épongé, le CNA offrait au public un dernier film pour opérer une séparation souple et sans douleur, le public étant toujours demandeuse d'images, d'autant plus que les séances sont gratuites et libres. Suivant les localités et leurs problèmes particuliers, des films sont diffusés sur plusieurs thèmes : grossesses précoces, prévention au Vih-Sida et Mst, mariage forcé et précoce, violences faites aux femmes, etc.

NB : dans le Sud-Ouest, l'Adamaoua, le Nord-Ouest et l'Ouest, plusieurs séances ont eu lieu en salle, en raison des pluies. Ce qui a réduit énormément le nombre de spectateurs.

2- Les causeries éducatives

En général, après chaque film sur l'état civil, les représentants du Minatd apportaient plus d'informations en rappelant l'importance des actes d'état civil dans la vie d'un individu. Le public pouvait alors librement prendre la parole pour poser des questions, témoigner d'une expérience ou commenter ce qui a été dit dans le film. Les personnes-ressources apportaient des éclairages aux questions du public et posait elles-mêmes leurs questions aux représentants du Minatd et aux autorités présentes. Les autorités administratives étaient promptes à expliquer la situation de l'état civil sur leur territoire, statistiques parfois à l'appui, et à encourager les populations à changer favorablement de comportement.

Il est ressorti des échanges que les populations sont ignorantes en ce qui concerne l'état civil et ses procédures. Elles se plaignent des arnaques au moment de l'établissement des déclarations ou des actes de naissance, dénoncent les procédures souvent longues, coûteuses et épuisantes pour établir des actes de naissance, de la corruption installé dans les hôpitaux et surtout les centres d'état civil, ainsi que les grandes distances qu'il faut parfois parcourir pour atteindre ces centres. Dans le Sud-Ouest, le débat a parfois donné lieu à des réactions violentes, le public demandant à ce qu'on mette à la disposition des populations un numéro vert pour permette aux gens de dénoncer les arnaques dans les centres d'état civil.

Il est également ressorti que certains officiers et secrétaires d'état civil présentent de véritables lacunes quant aux procédures d'établissement des actes d'état civil, malgré les formations qu'ils ont reçu avant cette campagne de sensibilisation. Pour beaucoup d'entre eux, c'était l'occasion de se former davantage. Beaucoup se sont plaint de l'absence des registres d'état civil et de leur situation professionnelle incertaine. Tous ces problèmes constituent des barrières à l'établissement des actes d'état civil. Mais tous les actes d'état civil n'ont pas reçu le même accueil, et les préoccupations du public étaient différentes.

a) Sur l'acte de naissance

Ce sujet a rencontré un grand intérêt du public avec des débats passionnés, des témoignages poignants. Les préoccupations des populations portaient sur la reconstitution des actes de naissance perdus ou endommagés ; la reconnaissance des enfants ; le coût et les délais d'établissement de l'acte ; les faux actes et les risques qu'on court à les utiliser, etc.

Ces échanges ont permis de comprendre qu'il existe encore beaucoup trop de personnes qui n'ont pas d'acte de naissance, qu'il y a un nombre élevé de faux actes de naissance en circulation ; que beaucoup de femmes attribuent la paternité de leurs enfants à d'autres personnes qu'aux géniteurs ; que plusieurs parents considèrent la déclaration de naissance comme étant un acte de naissance ; que beaucoup connaissent l'importance de cette pièce mais la néglige ; que plusieurs centres d'état civil ne peuvent pas délivrer des actes de naissance à temps faute de registre ; que beaucoup d'officiers et secrétaires d'état civil sont sous-payés, corrompus et ne connaissent pas la règlementation en vigueur, etc.

b) Sur l'acte de mariage

Ce sujet a été le second le plus apprécié, mais les débats ici étaient moins passionnés. Les femmes étaient celles qui prenaient le plus la parole pour en parler et se plaignaient de ce que les hommes rechignent à franchir le cap. Comme frein à l'établissement de cet acte, les hommes citaient l'obligation traditionnelle de verser une dot avant. Les actes de mariage ici sont l'affaire des fonctionnaires pour toucher des primes.

c) Sur l'acte de décès

Ici, les spectateurs se contentaient d'écouter parler de son importance. Il s'avère que pour la plupart des spectateurs, cet acte était considéré comme nécessaire seulement pour les fonctionnaires dont les familles réclament la prime de réversion ou pour ceux qui, possédant des comptes en banque, les ont laissé en héritage.

C- COMPTE RENDU PAR REGION

Pour chaque région, il avait été prévu 14 jours d'activités au moment de la conception du projet. Il s'est avéré que ces 14 jours étaient très justes au regard des difficultés de terrain et de l'épuisement de l'équipe. Au final, la tournée a mis plus de temps que prévu, 15 jours en moyenne pour chaque région.

Par ailleurs, le CNA a dû interrompre le travail de l'équipe de projection qui, après la tournée du Sud, devait se rendre à l'Est, faute d'argent pour financer cette tournée dans l'attente de la seconde tranche du paiement. La tournée Est a ainsi été retardée de deux semaines, ce qui a prorogé la durée de l'action du CNA sur le terrain. Dans chaque région, presque tous les arrondissements ont été couverts.

1- **Extrême-Nord,** du 23 avril au 5 mai 2016

L'Extrême-Nord a été la première région couverte par le CNA. La tournée s'est avérée plus difficile que prévu. Les localités sélectionnées étaient très éloignées les unes les autres, l'état des routes mauvais et beaucoup de ces localités étaient situés dans des zones à forte insécurité, ce qui a obligé l'équipe à recourir souvent au Bataillon d'intervention rapide ou à la gendarmerie.

L'équipe du CNA a enregistré plusieurs pannes du véhicule et du groupe électrogène qui l'ont obligé à un arrêt. La tournée Extrême-Nord s'est terminé avec 3 jours de plus que prévu dans le planning. Cependant, le public a répondu massivement présent. Les autorités se sont impliquées fortement dans l'organisation des activités, prenant elles-mêmes part aux séances.

La sensibilisation ici a été d'autant mieux accueillie que le défaut d'actes d'état civil se pose avec acuité. Dans certains villages, plus de la moitié des enfants à l'école primaire n'ont pas d'acte de naissance. Une situation dramatique qui les amène à cesser très tôt les études.

Quelques interventions intéressantes :

M. Fouapon Alassa, sous-préfet de Bogo : « *en 2015, plus de 600 enfants de mon rayon de compétence n'ont pas pu composer le Cep pour défaut d'acte de naissance, et des parents ont dépensé beaucoup d'argent pour les audiences pour le jugement supplétif* ».

Madeleine, ménagère à Goundaye: « *toute ma famille bénéficie de la pension de mon père car ses parents avaient un acte de mariage et avaient fait établir des actes de naissance à leurs enfants. Aujourd'hui, je suis mariée et mère d'un enfant de deux ans mais mon mari refuse de lui établir un acte de naissance. Que faire ?* »

Yabana Nadourou, Sous-préfet de Zina: « *ici à Zina, 8 enfants sur 10 n'ont pas d'acte de naissance. Or, sans acte de naissance, je n'aurais jamais pu devenir sous-préfet* ».

2- **Centre,** du 25 avril au 07 mai 2016

Dans les dix localités de la région du Centre, le CNA a été bien accueilli par les populations très curieuses d'être informés sur l'état civil. A l'exception cependant du public de Nkolmetet (département du Nyong et So'o) qui était très agressif et réclamait des sachets de whisky et de celui de Mengang (Nyong et Mfoumou) qui montrait un désintéressement total, quand ils n'accusaient pas les autorités de réclamer de l'argent pour leur établir des actes de naissance.

Les autorités ne se sont pas beaucoup investit dans cette campagne, un seul sous-préfet (celui de Nkolmetet) a assisté aux projections. L'équipe a cependant rencontré un public réceptif qui n'avait pas peur de s'exprimer sur le fonctionnement des centres d'état civil au Cameroun.

Par ailleurs, le 30 juin, à l'occasion des Assises nationales de l'état civil au Cameroun, le CNA a organisé une projection-débat des films état civil au Boulevard du 20 mai, en présence de quelques acteurs du film état civil. Pour un public de près de 70 spectateurs.

Quelques interventions intéressantes:

Wadiri Pierre, cultivateur à Yoko : **«** *Je suis un « Moli ». J'ai coulé des larmes en regardant ce film car je suis touché de me voir en image. J'ai vécu la même histoire et au moment où on m'a établi un acte de naissance, j'étais déjà vieux et je n'avais plus goût à l'école. Me voici*

aujourd'hui planteur, ce n'est pas forcément une mauvaise chose mais j'aurais souhaité faire des plantations à la manière des grands agriculteurs qui ont fréquenté ».
Mama Esther, ménagère à Nkoteng : *« l'acte de mariage est-il avantageux seulement pour les femmes ? »*
Mme Mbongo'o, Minatd : *« Il est nécessaire pour les deux conjoints et pour les enfants. Le couple est une famille et il faudrait que cette famille jouisse de tous les avantages issus de cette union sans être influencé par une force extérieure et illégale ».*

3- Nord, du 07 au 20 mai 2016

Dans le Nord, il fallait attendre la fin de la prière vers 19h30 pour avoir une foule considérable. Les autorités administratives et traditionnelles étaient promptes à expliquer la situation de l'état civil sur leur territoire, statistiques parfois à l'appui, et à encourager les populations à changer favorablement de comportement.

Compte tenu de l'insécurité dans certaines localités, l'équipe du CNA s'est fait escorté chaque fois qu'il y avait nécessité. Le CNA a dû changer le village Béka initialement programmé par Tcholliré. La projection à Béka ayant été annulée pour cause de pluie.

Quelques interventions intéressantes:

Djorel Martin, Lagdo : « *Comment légitimer un enfant né hors mariage ? »*
Emadion Isaac, Minatd *: « Il faut procéder à la reconnaissance de l'enfant en présence de deux témoins. On applique ici la procédure du jugement supplétif ».*
Gilbert, Mango : « *Pour l'établissement de l'acte de naissance, on nous demande de l'argent à la mairie et malgré cela, ils remettent les actes établis après plusieurs mois. Que faire ? »*
Emadion Isaac *: « Si le cas se présente encore, il faut aller voir le sous-préfet et dénoncer les faits. L'établissement de l'acte est gratuit ».*

4- Littoral, du 08 au 21 mai 2016

Deux incidents ont été enregistrés dans cette région : à Sombo, la projection s'est terminée précocement à cause d'un jeune homme qui a menacé de tout casser en réclament de la bière. En l'absence des forces de l'ordre, le CNA a arrêté la séance après le débat sur l'acte de décès. Madip a remplacé le village Ndobian à laquelle l'équipe n'a pas pu accéder à cause du très mauvais état de la route, rendue impraticable par la pluie.

En général, les questions du public portaient sur la reconstitution et la reconnaissance: Que faire lorsqu'on a perdu son acte de naissance ? Que faire si un homme venait à reconnaitre votre enfant, et que plus tard vous décidiez de le récupérer ? Ici, les projections ont enregistré plus de personnes-ressources que dans le Centre. Il est à déplorer cependant le désintérêt des acteurs de la santé dans tout le Littoral.

Quelques interventions intéressantes :

M. Mbadjeck, Mouanko : « *Plusieurs couples restent dans le concubinage parce que les parents de la fille exigent d'abord la dot avant de parler de mariage civil. Que faire dans ce cas ? »*
Animatrice CNA : « *La dot relève du pouvoir traditionnel tandis que le mariage civil relève du domaine de l'Etat. La dot n'est pas une condition pour faire établir un acte de mariage civil.*

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que l'acte de mariage c'est pour le bien de votre enfant et de vos petits-enfants, il faut être tolérant et patient ».
Mvondo (moto taximan) à Sombo: « *Que faire lorsqu'on a perdu son acte de naissance « ?*
Secrétaire d'état civil : « *il faut tout simplement retourner dans le centre ou vous avez fait établi votre acte de naissance. Si c'est un centre secondaire, vous allez dans le centre principal duquel dépend votre centre ; là-bas se trouvent les souches, à partir de cela, on vous établira un duplicata qui fait office d'acte de naissance original ».*

5- Adamaoua, du 21 mai au 03 juin 2016

Cette région compte cinq départements qui ont tous été couvert en 14 jours. Les préfets de la Vina, du Faro et Déo, du Mayo Banyo et du Mbéré se sont fortement impliqués dans la mobilisation des populations. A Ngaoundal et à Nyambaka, les projections se sont déroulées dans des salles étroites ne pouvant contenir tout le monde à cause des pluies.

La sensibilisation a eu un impact appréciable sur les spectateurs. Ainsi, dès le lendemain de la séance à Galim Tignère et Djohong, la population a assiégé la mairie soit pour l'établissement d'acte de naissance, soit pour introduire des demandes en jugement supplétif. Dans chaque localité, Pierre Ndombol, le représentant du Minatd, tenait une séance de travail avec les autorités municipales et administratives sur la tenue des registres d'état civil, la corruption dans ce service et l'établissement des faux actes. Il a de ce fait effectué un travail de sensibilisation et de recyclage auprès de ces autorités.

Quelques interventions intéressantes :

Mme Kankili, femme au foyer à Mbé: *« que faire pour diminuer son âge pour aller à l'école ? »*
Ndombol Pierre, Minatd : « *Ces actes ne sont pas à encourager, c'est une fraude passible de poursuites judiciaires. Un individu ne nait qu'une seule fois, pas plusieurs fois ».*
Le sous-préfet *de Galim Tignère: « J'ai fait établir, en jugement supplétif en 2012, plus de 3000 actes de naissance par le tribunal forain. Mais jusque-là le problème perdure. Les parents majoritairement n'établissent pas d'acte de naissances aux enfants ; surtout les filles. Cette année à Ngouri I, j'ai recensé 185 élèves en classe d'examen et sans actes de naissance ».*
Benoît *: « J'ai 27 ans, je n'ai pas d'acte de naissance, mais j'ai une carte d'identité nationale.»*
Ndombol Pierre *: « La CNI que vous avez en votre possession est fausse. Il faut suivre la procédure de jugement supplétif afin d'avoir un acte authentique ».*
Abdoulaye, Meidougou : « *Dans un couple ayant un acte de mariage, est-ce que l'acte de décès est uniquement pour les hommes ? »*
Ndombol Pierre, Minatd *: « l'acte de décès constate la mort de tout être humain. »*

6- Sud-Ouest, du 22 mai au 03 juin 2016

Dans la région du Sud-Ouest, la phase de repérage a connu une coloration particulière avec les sous-préfets qui embrassaient le projet et mobilisaient le public avec engouement et détermination. De façon générale, les autorités souhaitaient que soient organisé plus de séances pour toucher le maximum de personnes.

Le CNA a travaillé avec des crieurs public qui, passant de maison en maison, annonçaient les projections. Ce qui a permis à l'équipe de projection d'enregistrer jusqu'à 5000 spectateurs à

certaines séances. La localité de Lipenja, inaccessible sur une route impraticable, a été remplacée par Bekora Barombi. Bakinguili a été remplacée par Debunscha à la demande du sous-préfet car plus peuplée. Les séances se faisaient en anglais. Les populations prenaient l'équipe comme leur porte-voix auprès du gouvernement, la chargeant de messages à transmettre à Yaoundé.

Quelques interventions intéressantes :

Oscar Evaser, cultivateur : « *Que puis-je faire si ma copine attribue un autre papa à mon enfant ou si elle lui donne le nom de son père?»*
Mr Etizok, Minatd : *« A travers un test de paternité, vous pouvez prouver que vous êtes le véritable géniteur de votre enfant et porter plainte à votre copine. Le grand-père n'a pas le droit de reconnaître l'enfant en lieu et place du père, c'est une pratique hors-la-loi, il est de ce fait passible de poursuites judiciaires. Si le père a fui ses responsabilités, on fait établir l'acte de naissance de l'enfant et le secrétaire d'état civil laissera la mention nom du père vide, pour lui donner la possibilité de revenir reconnaître son enfant, ou pour donner la possibilité a un potentiel mari légal de reconnaître l'enfant comme le sien.»*
Mr Ndop à Mutengene, se plaignant de la fermeture de la mairie de Tiko : *« Nous souhaitons que vous soyez notre porte-parole auprès du gouvernement. Les secrétaires d'état civil visitent rarement leurs bureaux et les actes traînent trop dans leurs services. »*
Judith : **«** *Que faire si un homme m'abandonne avec une grossesse, il revient quand je suis mariée pour me réclamer l'enfant alors que mon époux l'a reconnu et en prend soin ? »*
Mr Etizok : *« Votre époux est couvert par la loi et est officiellement le père de cet enfant. Mais le vrai père peut vous porter plainte et la décision reviendra du juge ».*

7- **Sud,** du 07 au 18 juin 2016

Le Sud est la région a enregistré le plus faible taux de participation du public. Avec Mme Noah Christelle du Minatd, l'équipe a défini un planning en se servant de la carte de la région. Les sous-préfets rencontrés ont permis la mise en relation avec les chefs de villages, les autorités municipales et sanitaires qui ont relayé l'information aux populations et conseillé sur le choix des sites de projection. Dans certaines localités, les populations et les autorités se montraient assez cupides, demandant à être payé pour leur participation au-delà du per diems prévu.

En début de soirée, la représentante du Minatd prenait la parole pour expliciter le but de cette activité. Ce préambule était suivi de la diffusion des films et de débats fort animés et parfois houleux. Un indicent a été enregistré à Bipindi. Au cours de la séance en salle, le fils d'un officier d'état civil s'est évanoui. Les tentatives de réanimation ont été vaines et le CNA a dû suspendre la séance pour conduire l'enfant aux urgences dans son véhicule, où il a payé pour les premiers soins. Après cela, la séance de projection s'est poursuivie dans le calme.

Quelques interventions intéressantes :

M. Nké, sous-préfet d'Olamze: *« Quel traitement en terme de salaire sera-t-il réservé désormais aux officiers et secrétaires d'état civil ? »*
Noah Christelle, Minatd : « *Nous sommes dans une phase de réformes en plusieurs étapes. Les officiers d'état civil doivent garder espoir quant à leur prise en charge par le gouvernement ».*
Mr Nguene, Bipindi *: « Que faire des pygmées qui ne savent pas déclarer les naissances? »*
Noah Christelle *: « Les chefs doivent avoir une maîtrise de leur population et les aider à engager toutes les procédures en présence des témoins ».*

S.G de la mairie de Biwong Bane : *« J'ai détecté plus de 135 faux actes de naissance à ma première année ici et le phénomène prend de l'ampleur. Les parents sont indifférents face à ce problème. Laissez-moi vous dire que l'Etat ne sera pas toujours clément envers vous ».*
Azelango Michel, Biwong Bulu: « *Je suis Moli. J'ai 06 enfants qui n'ont pas d'actes de naissance. Moi-même je n'ai pas d'acte de naissance et je vis avec 03 femmes avec lesquelles je n'ai pas encore d'acte de mariage ».*
Le maire de Ngoulémakong: « *Les absents ont vraiment tord ce soir. Le problème de l'état civil est crucial ici. 75% de naissance ici ne sont pas déclarées malgré la sensibilisation massive et l'existence des centres spéciaux».*

8- Nord-Ouest, du 6 au 18 juin 2016

Dans le Nord-Ouest, l'équipe de projection a utilisé tous les moyens de communication à sa disposition : radios communautaires (à Ndu, Jakiri et Balikumbat), crieurs publics, affiches, etc. A Ndu, le sous-préfet a même fait fermer les débits de boissons pour rassembler la population.

Quelques incidents ont été notés : à Wum, il y a eu un malentendu entre le maire et le sous-préfet. Le premier conviait les populations à la place des fêtes tandis que le second les conviait à la salle des fêtes où le CNA a projeté. A Batibo, la salle des fêtes offerte par le maire était fermée à l'heure de la projection, le maire introuvable et injoignable. L'équipe du CNA a dû, en urgence, se replier sur un espace libre devant un bar pour la séance.

Plusieurs séances se sont déroulées en salle, où les populations rechignent à venir et à rester jusqu'à la fin. L'aspect festif des projections en plein air disparaît pour laisser des séances plus cérémonieuses et protocolaires. Les autorités dans plusieurs localités étaient absentes. Beaucoup ont soutenu que les localités étaient mal choisies.

Quelques interventions intéressantes :

Mr Anu, Balikumbat: *« Si je fais cinq enfants avec cinq femmes différentes, je peux toujours reconnaître tous mes enfants sans toutefois épouser ces femmes ? »*
Le sous-préfet : « *Vous devez même reconnaître tous les enfants donc vous êtes le géniteur. J'en profite pour attirer l'attention des populations de Balikumbat et surtout des moto-taximen. Désormais, il est interdit de mettre PND (père non déclaré) dans les actes de naissance des enfants, donc, présentez-vous devant le secrétaire d'état civil pendant qu'il est encore temps pour éviter de punir vos enfants. Et n'hésitez à vous rendre au tribunal si le délai est passé ».*
Un homme trainant avec lui ses 5 enfants à Batibo : *« J'ai été informé de ce que vous ferez des actes de naissance aujourd'hui ».*
Mme Nkwetti, Minatd : *« Nous ne faisons pas d'acte ici, nous vous encourageons à aller les faire auprès des secrétaires d'état civil, c'est gratuit au Cameroun si vous êtes dans les délais ».*
Un avocat au barreau : *« je souhaite que les autorités prennent ce genre de sensibilisation au sérieux car l'Etat dépense beaucoup d'argent pour cela. Où sont les maires, ceux-là qui sont directement concernés par ce message ? Nous voyons des familles ignorantes pleurer à cause du manque d'acte d'état civil dans nos bureaux, je suis très déçu».*
Le secrétaire général de la mairie, Bali: *« le problème ne se pose pas ici mais dans les petits villages retirés, la cible est mal choisie. Il faut travailler avec le Minsanté pour que la sensibilisation se fasse dès le début de la grossesse, car vous êtes en train de couper l'herbe au lieu de la déraciner ».*

9- Ouest, du 20 juin au 3 juillet 2016

Dans chacune des 10 localités de l'Ouest, les projections-débats se sont déroulées avec des populations contentes de découvrir la réforme de l'état civil au Cameroun. Chaque séance était une opportunité pour elles de poser des questions à leurs dirigeants.

Un incident s'est produit à Batcham. La projection qui devait avoir lieu le 24 juin a été ramenée au 23 juin à la demande du sous-préfet qui n'a pas informé les populations de ce changement Conséquence, la projection s'est faite en salle avec à peine 100 spectateurs. A Penka Michel, le dernier film à peine achevé, la population vidait les lieux car il menaçait de pleuvoir. Aucune réaction n'a pu être enregistrée, en l'absence de toutes les autorités.

A Santchou, le message n'est pas bien passé. Huit chefs traditionnels se sont rendus sur les lieux de la projection pensant à une formation à l'état civil, laissant derrière elles leurs populations. A Bangou et Bayangam, il a été impossible de joindre les secrétaires d'état civil, ceux-ci étant injoignables. Les acteurs de la santé aussi étaient absents, malgré les invitations répétées.

Il s'avère aussi que les localités choisies ne correspondaient pas réellement au besoin sur le terrain. Les localités couvertes ici étaient des chefs-lieux d'arrondissement, avec une population consciente déjà de l'enjeu des actes d'état civil et surtout de l'acte de naissance.

Quelques interventions intéressantes :

Joseph, Magba: « *Existe-t-il des faux actes ? Si oui, comment les reconnaitre ? »*
Mr le maire: *« Chaque acte de naissance a désormais un code à partir duquel je peux facilement détecter un faux acte. Il y a le code du centre, l'en-tête de l'acte, etc. »*
Mr Pokam, Bangou: « *Que faire si un enfant a modifié son nom dans l'acte de naissance ? »*
Mr Etizok, Minatd : *« Allez au tribunal avec ses parents. Le juge procèdera par une vérification chez l'officier d'état civil pour savoir si les souches portent l'erreur. Et en fonction du résultat des enquêtes, on pourra procéder à une reconstitution ».*
Un participant à Bayangam: « *Pourquoi faire une campagne de sensibilisation pour encourager les gens à faire des actes alors que jusqu'au mois de juin où nous sommes, les secrétaires d'état civil déclarent ne pas avoir les registres ? Vous donnez les registres en fin d'année et vous pensez pouvoir stopper les faux actes? Quelles mesures allez-vous prendre pour remplir ces registres avec véracité et exactitude? L'Etat camerounais gagnerait à donner les moyens de bien faire aux citoyens, les éduquer et être des exemples pour les générations futures. »*

10- Est, du 20 juin au 3 juillet 2016

Dernière région couverte, elle a été organisée avec deux semaines de retard. A Ndelélé, le sous-préfet a ordonné la fermeture des bars pour permettre à tous de se rendre au lieu de la projection. Les crieurs publics ont été mis à contribution pour passer le message.

Les questions du public tournaient autour de l'acte de naissance. Les discussions ont fait ressortir l'ignorance des populations au sujet des actes d'état civil, mais aussi les connaissances limitées de certains secrétaires et officiers d'état civil. Il en ressort qu'à l'Est, les femmes conservent les déclarations de naissance comme acte de naissance, et ce n'est que plus tard lorsque l'enfant va à l'école qu'elles se rendent compte qu'il n'a pas d'acte de naissance.

Plus de 60% d'enfants des localités visitées n'ont pas d'acte de naissance. Les populations posent le problème des distances qui séparent les unités administratives, on peut parcourir plus de 100 km pour trouver un centre d'état civil. Elles ne voient pas l'intérêt des actes de mariage et de décès. Plusieurs secrétaires d'état civil déclarent que leurs registres de décès sont vides jusqu'en fin d'année. D'autres avouent ne même pas avoir de registres de décès.

A Messamena, la dernière et 100ème projection de cette campagne de sensibilisation a été marqué par une grande animation qui a permis à l'équipe du CNA de danser avec le public pour célébrer le bon déroulement du projet.

Quelques interventions intéressantes :

Kallah Simon, maire de Ndelele : *« Nos populations sont particulièrement réticentes en ce qui concerne le tribunal. Nous avons l'intention de demander des audiences foraines ici, parce que le cas de nos enfants est alarmant».*
Un jeune homme à Gari Gombo: « *je suis marié au village. Si un homme en tenue me vole ma femme, je ne dois pas me plaindre parce que je n'ai pas d'acte de mariage à la mairie ? »*
M. Dombol : « *Tant que vous n'avez pas d'acte de mariage, elle n'est pas votre épouse. Le pouvoir traditionnel vous reconnaît comme marié, mais la loi non. Même si vous allez au tribunal, vous n'aurez certainement pas gain de cause comme un homme qui a son acte de mariage avec cette femme. Les traditions sont à respecter, mais elles ne surpassent pas la loi ».*
Joseph, Doumaintang: « *Voici un acte de naissance établi en 2012 par un secrétaire d'état civil ici présent. J'aimerais savoir s'il est authentique ».*
Mr Dombol, Minatd : **«** *Cet acte ne porte qu'une seule signature au lieu de deux : celle du secrétaire d'état civil et du maire. Ramenez cet acte à la mairie, pour que le maire commence par vérifier s'il a une souche. Si on trouve des souches, on vérifiera pour savoir si toutes les copies sont exactes. Dans le cas contraire, c'est un faux ».*
Angèle, Mindourou: « *Vous parlez de déclaration pour établir un acte de naissance, et un délai de trois mois. Ici à Mindourou, les médecins donnent toujours des rendez-vous qu'ils ne respectent jamais. Ils peuvent tourner pendant cinq mois pour vous remettre cette déclaration ».*
Vougat François, sous-préfet de Mindourou : « *Lorsque la maman accouche, la déclaration de naissance doit lui être délivrée de manière automatique et sans frais. On ne paye pas pour avoir une déclaration de naissance. Si un médecin vous tourne, venez à moi. Les portes de ma maison et de mon bureau vous sont ouvertes ».*

D- LES PROJECTIONS EN MARGE DU PROJET

En marge de cette campagne de sensibilisation à l'établissement des actes d'état civil, le CNA a organisé plusieurs projections-débats des films état civil à Yaoundé et dans l'arrondissement d'Okola. Mais aussi à l'Est, dans les camps de réfugiés et communautés hôtes du 6 mai au 12 juin, en partenariat avec l'Ong Plan Cameroun. Il en ressort que dans plusieurs villages, le gros des populations n'ont pas d'acte de naissance. De plus, les populations réfugiées ont peur de se faire recenser par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour l'établissement des actes de naissance ; elles pensent que cela aboutira à un rapatriement en République Centrafricaine.

Quelques interventions intéressantes :

M. Ngombe, directeur de l'école publique à Colomine: « *Nous avons beaucoup d'enfants qui n'ont pas composé le Cep à cause du manque d'acte ».*

Baba Nguera, Garga Sarali : *« ici à Garga, les autorités disent que l'établissement de l'acte est gratuit mais lorsqu'on va pour l'établir, on nous demande de l'argent. N'étant pas capable de payer, on abandonne la procédure. En général, les réfugiés fuient lorsque les autorités font des descentes pour identifier des personnes sans acte, de peur d'être rapatriés ».*
M. Gambongo, directeur d'école à Guiwa Yangamo : **«** *mon école compte 600 élèves et seulement 16 ont un acte de naissance. Beaucoup de parents attendent que l'enfant soit au CMII avant d'entamer la procédure ».*

III/ LES RESULTATS OBTENUS

A- LA PARTICIPATION DU PUBLIC

1- Les séances du projet

Dans l'ensemble, le public suit et le CNA touche plus de spectateurs qu'envisagé au moment de la conception de ce projet avec une moyenne de plus de 900 spectateurs par séance, au lieu de la petite centaine prévue.

Extrême-Nord : 7 806	Moyenne par séance : 780
Centre : 6 028	Moyenne par séance : 602
Nord : 7 658	Moyenne par séance : 766
Littoral : 11 950	Moyenne par séance : 1195
Sud-Ouest: 11 743	Moyenne par séance : 1174
Adamaoua: 5743	Moyenne par séance : 574
Nord-Ouest : 3088	Moyenne par séance : 308
Ouest : 7 241	Moyenne par séance : 724
Est : 7999	Moyenne par séance : 799

Nombre de séances organisées : 100

Nombre de localités visitées : 100

Nombre de spectateurs : 69 186

Moyenne générale des spectateurs : 692

2- Les séances en marge du projet

Nombre de séances organisées : 24

Nombre de localités : 21

Total des participations du public : 15 006

Moyenne par séance : 625

Si l'on associe les projections du projet et les séances en marge, on a ce résultat.

Nombre total de séances organisées : 124

Nombre total de localités visitées : 121

Nombre total de spectateurs : 84 192

Moyenne générale des spectateurs : 679

B- L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEPART

Au départ de ce projet, plusieurs objectifs à atteindre avaient été fixés. Ils ont tous été atteints:

Sensibiliser les populations camerounaises à la nécessité de l'établissement des actes de naissance, acte de mariage et acte de décès et sur les conséquences que l'absence de ces documents légaux peut avoir sur la vie d'un individu ou d'une communauté.

⇒ Le public des 10 régions a été sensibilisé. Les participants poursuivent la sensibilisation en transmettant les enseignements reçus à d'autres. Les échanges prouvent que les populations ont bien compris le message. Désormais, dans les localités visitées, elles se bousculent pour se mettre en règle, particulièrement en ce qui concerne les actes de naissance.

Vulgariser les lois en vigueur dans chaque cas et améliorer le taux d'enregistrement des évènements d'état civil.

⇒ Cet objectif a pleinement été atteint (voir le rapport d'évaluation plus bas). Les populations connaissent maintenant leur droits, savent que l'établissement des déclarations de naissances et des actes d'état civil est gratuit et le réclament de leurs autorités. La réforme du système de l'état civil a largement été vulgarisé et les lois en vigueur vulgarisés.

Mobiliser les communautés autour des projections cinématographiques éducatives.

⇒ Cette mobilisation s'est faite avec l'aide des autorités administratives, communales et villageoises locales, avec plus ou moins de bonheur. De façon générale, les délais courts ne permettaient pas de rassembler autant de monde que possible.

Organiser des séances de causerie éducative et y impliquer des personnes-ressources pour mener la discussion et répondre aux questions du public.

⇒ Ceci a été fait : officiers et secrétaires d'état civil, responsables de centres de santé, maire, sous-préfets, chefs de village, directeurs d'écoles, responsables d'associations, ils étaient nombreux à prendre la parole pour interpeller les populations sur l'importance de l'état civil, donner des informations et répondre aux questions.

Identifier, à travers les débats, les obstacles dans le respect des droits de la personne.

⇒ Plusieurs obstacles à l'établissement des actes d'état civil ont été enregistrés :

- L'ignorance des populations ;
- Les longues distances entre les villages et le centre de santé, d'où la demande de certains maires pour la création de nouveaux centres d'état civil plus proches des populations ;

- La corruption dans les centres d'état civil et l'ignorance des textes en vigueur par les officiers et secrétaires d'état civil ;
- les arnaques impliquant des procédures longues et couteuses ; etc.

IV/ LES DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS

A- LES DIFFICULTES

Le travail de terrain ne va pas sans difficultés. Mais grâce à son expérience et à l'abnégation de ses équipes, le CNA est arrivé à les contourner avec plus ou moins de bonheur.

- **Le mauvais état des routes** : la saison des pluies endommage les routes non bitumées. Ce qui a parfois obligé l'équipe de projection à remplacer les localités rendues inaccessibles par d'autres. Cela a entraîné aussi une surcharge de travail pour les équipes, plus longues à rallier les localités sélectionnées que prévu au départ.

- **les distances très longues entre les localités**. Conséquence, la tournée de l'Extrême-Nord a duré plus longtemps que prévu. Certaines séances ont aussi commencé tard, à cause de l'arrivée tardive de l'équipe du CNA sur le terrain.

- **L'insécurité** : dans l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua, le CNA a été obligé de se faire accompagner, dans presque toutes les localités visitées, par des éléments du Bir, de la gendarmerie, de la police ou encore par les milices locales.

- **La violence de certaines populations** : dans le Centre, le CNA s'est vu obligé de réquisitionner des agents de police pour se protéger, ainsi que son matériel et son véhicule contre la violence des populations notamment à Nkolmetet. Cela a aussi été le cas dans certaines localités du Littoral comme à Sombo et Massok où les populations réclamaient de la bière.

- **les pannes de matériel et du véhicule** : le plus fragile étant le groupe électrogène qui supporte très mal les secousses des voyages sur des routes mauvaises. Cela a parfois retardé les projections dans l'Extrême-Nord et dans le Littoral.

- **Les intempéries** : avec la saison des pluies, il était difficile d'organiser des projections-débats en plein air. En cas de pluie, l'équipe replie dans une salle. Ce qui réduit drastiquement le nombre de spectateurs, la salle attirant toujours moins de monde que le plein air.

- **Le mauvais accueil des acteurs de la santé** : ils ont répondu très timidement aux appels qui leur ont été lancé, ce qui est dommage lorsqu'on sait que les actes de naissances commencent dans leurs services. Ceci s'observe notamment dans le Centre et le Littoral.

- **Le désintérêt du public** : dans certaines localités comme à Penka Michel à l'Ouest, le public n'a pas participé aux échanges et les débats ont enregistré peu de réactions.

- **Le désintérêt total des acteurs de la santé**, malgré l'insistance et les promesses de perdiem que l'équipe de projection faisait à chaque fois, les acteurs de la sante était rarement présent au lieu de projection.

- les délais trop courts, ce qui ne permet pas une bonne phase de repérage : donnant lieu à des repérages par téléphone ou à la mobilisation des communautés en un jour, ce qui n'a pas toujours les résultats attendus.

B- LES RECOMMANDATIONS

Elles s'adressent à la fois à Civipol-Minatd, mais aussi au CNA. Un engament que nous prenons d'ores et déjà :

- Choisir la saison sèche pour les projections,
- Accentuer la sensibilisation à partir des centres hospitaliers pour que la mère soit au courant de l'importance d'un acte de naissance avant même la délivrance du bébé,
- Choisir un autre moyen de communication pour les autorités : plusieurs sous-préfets n'avaient pas reçu les messages fax qui leur étaient destinés,
- Associer les mairies dans le choix des localités, elles savent mieux quelles sont les difficultés de leurs localités.
- Organiser, en amont des projections, une formation des animatrices du CNA aux techniques de transmission des messages sensibles sur des sujets qui touchent aux traditions et mœurs ;
- Intégrer dans chaque projet le volet sécuritaire : sur le terrain, l'insécurité est plus accentuée que ne le disent les médias et doit, par conséquent, être pris en compte au moment de la conception des projets ;
- Les femmes, chez ces populations en majorité musulmanes, sont peu enclines à parler en public, et les enfants doivent parfois demander l'autorisation pour parler, ce qui implique d'adapter la communication de proximité à cette réalité ;
- Prévoir un matériel de projection plus solide que ceux utilisés, et mieux à même de supporter les difficiles conditions de voyage ;
- Prévoir un temps de repos entre deux étapes du projet pour les équipes du CNA qui, épuisées, ne pouvaient plus donner le meilleur d'elles-mêmes.

PARTIE II : L'EVALUATION DU PROJET

Dans l'ensemble, il se dégage une grande satisfaction par rapport à la mission de sensibilisation qui s'est déroulée dans toutes les régions du Cameroun. Seulement quelques mois ou quelques semaines après les projections, il était difficile d'obtenir des statistiques mais tous sont unanimes pour parler d'un plus grand engouement des populations en ce qui concerne les actes de naissance. La bonne surprise est une nette amélioration aussi dans l'établissement des actes de mariage et acte de décès dans plusieurs localités.

Le message à bien passé, les populations sont plus conscientes de l'intérêt des actes d'état civil mais aussi plus exigeantes envers les autorités municipales quant au respect de leurs droits. Les secrétaires et officiers d'état civil sont plus conscients de la responsabilité de leur travail. Plusieurs communes envisagent des audiences foraines pour aider les populations à établir des actes de naissance. Cependant, la doléance commune qu'elles adressent est que des actions de sensibilisation soient multipliées, la grande majorité des villages n'ayant pas été sensibilisée.

On retient de cette évaluation que :

- Les populations présentes aux projections ont facilement assimilé les enseignements grâce à la magie de l'image et à la traduction des films en simultané.
- Cette mission de sensibilisation était très opportune dans la mesure où ces projections ont boosté le travail des communes.
- Les bureaux d'état-civil sont beaucoup plus sollicités qu'avant la campagne.
- Les déclarations de naissances sont déposées à temps auprès des centres d'état-civil.
- Les actes de mariage et de décès n'ont pas encore la même attention auprès des populations que les actes de naissance mais sont en augmentation.
- Les officiers d'état-civil et les secrétaires sont mieux formés et plus prudents par rapport aux dessous de table.
- Le problème des actes frauduleux n'est plus un sujet tabou.
- Le projet a mis à nu le manque criard de registre face à des populations moins patientes et plus exigeantes.

A- EXTREME-NORD

Oumarou Padawa, Secrétaire d'état-civil à Zamai : « Les demandes en actes de naissance sont croissantes. Il faudrait une autre sensibilisation à Zamai. Il se pose toutefois le problème de registres qui ne sont pas encore à notre disposition. La sensibilisation a mis à nu l'absence du matériel de travail. Cette campagne a été aussi une grande occasion de formation et de recyclage pour les professionnels de l'état-civil. »

Biyawa Foudissou, officier d'état-civil à Soulédé : « il y'a eu une très bonne réception du message. La preuve, mon bureau est plus fréquenté par les populations désireuses de régler leurs problèmes de naissance, de mariage ou de décès. Mais les demandes en acte naissance sont les plus nombreuses ».

Sous-Préfet de Tokombéré : « cette mission a éveillé la population qui devient plus exigeante vis-à-vis des autorités municipales. Il ne se passe plus une semaine sans que des parents ne se

plaignent de la lenteur du travail lié à l'établissement des actes de naissances auprès de l'autorité administrative. D'autre part, les officiers d'état civil sont limités par l'absence des registres qui ne leur permet pas d'être efficaces. Le plus important ici est que les populations prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'établir les actes de naissance. Quant aux autres actes que sont les mariages et les décès, on n'observe pas encore un grand engouement »

M. Wowe, Adjoint d'arrondissement de Touloum : « Les parents visitent nos bureaux de manière plus régulière afin de vérifier l'existence des souches. Les commentaires s'étant propagés dans tout l'arrondissement, les autres populations souhaiteraient aussi bénéficier de cette sensibilisation. Quelques jours après votre passage, j'ai reçu des parents dans mon bureau jusqu'à 20h parce qu'il fallait répondre aux multiples questions qui taraudaient leurs esprits : la régularité de leurs actes de naissance, les coûts, les procédures, les risques en justice pour ceux qui n'avaient pas des actes de naissance conformes.»

Djibril Bakary, Maire de Zina : « les déclarations de naissance étaient très rares à Zina. Après votre passage dans notre localité, la présence des parents dans les centres d'état civil est plus régulière. Ils font de plus en plus les déclarations dans les hôpitaux ou chez les chefs de villages et font établir les actes de naissance de leurs progénitures avec plus de célérité qu'avant. Mais pour moi, cette sensibilisation n'est qu'un début de cette approche communicationnelle de masse ; il faut aussi sensibiliser les autres localités de l'arrondissement ».

Sous-Préfet de Maroua III : « A Balaza Alkali, le passage de l'équipe Minatd-Cna a marqué les esprits. Les populations sont plus régulières dans les centres d'état civil. Elles sont aussi cultivées sur les procédures d'obtention d'un acte d'état civil. Cela a été relevé par les secrétaires d'état civil dont le volume de travail s'est accru à partir des semaines qui ont suivi la sensibilisation ».

Fouapon Alassa, Sous-préfet de Bogo : « Le taux de sollicitation des centres d'état civil est en nette progression et les populations sont plus instruites sur les procédures. Le film a eu un très grand impact sur la population. Mais, ce n'est qu'un début car une plus grande partie de la population en a grandement besoin ».

M. Adama, officier d'état civil : « le volume de travail a augmenté de manière significative depuis votre passage dans cette localité. Le problème qui se pose actuellement est le manque de registre. Les populations sont de plus en plus exigeantes et impatientes. J'ai été harcelé par un couple qui estimait que les délais de retrait de l'acte de naissance sont trop longs. »

Mme Gonwa Sidonie, premier-adjoint au maire de Tchachibali : « Au lendemain de cette causerie éducative originale, j'ai été submergée par des parents qui voulaient vérifier l'authenticité des actes de naissance de leurs enfants, connaître plus clairement la procédure à suivre pour les enfants de plus de six mois et surtout se rassurer de la gratuité dont ils ont été question la veille ».

B- NORD

Eimiri Jean Baptiste, officier d'état civil à Figuil : « je suis très heureux pour plusieurs raisons: j'ai bénéficié d'une bonne formation sur l'état civil. Je suis plus occupé aujourd'hui à établir les actes de naissance. Les populations s'informent plus, agissent mieux et prennent de conscience de l'importance de l'état civil dans leur vie. J'ai reçu deux familles pour les cas

d'actes de décès : un fait rare dans cette localité. J'estime que les mentalités vont s'améliorer dans le sens positif par rapport aux actes de mariage, malgré le poids des coutumes qui plombent généralement toutes les volontés qui mènent au changement. »

Sanda Barkimdo, officier d'état civil à Mayo oulo : « depuis votre passage dans cette ville, je reçois au moins une personne par jour des problèmes liés à l'acte de naissance ou de mariage. La semaine dernière, j'ai eu la visite de trois couples qui m'ont rappelé la gratuité de l'acte de naissance, preuve que le message est bien passé grâce aux traductions. »

Ousman Konabe, Secrétaire d'état civil à la commune de Djaloumi :

« Depuis cette campagne de sensibilisation, mon bureau ne désemplit pas, il y a une plus grande affluence dans les services d'état civil. Dans les centres de santé et dans les chefferies traditionnelles, les déclarations de naissance sont plus systématiques. Toutefois, le problème majeur reste le manque de registres d'état civil dans les services compétents. »

Mme Manou née Djakao, 3ème adjoint au maire de Lagdo : « au lendemain de votre passage, les services d'état civil de la Commune ont été submergés par les populations qui cherchaient des réponses à leurs multiples préoccupations: l'existence des souches de leurs actes, les procédures diverses, etc. Près de trois mois après, la même ferveur est toujours perceptible à Lagdo»

Allioum Moustapha, secrétaire d'état civil à Gashiga :

« La cible a été largement atteinte dans la mesure où les services et les centres d'état civil sont de plus en plus sollicités par la population, plus consciente de la valeur d'un acte d'état civil. Les Officiers d'état civil et les Secrétaires ont trouvé aussi une excellente occasion pour se recycler.»

Abouba Sarki, Secrétaire d'état civil et notable au Lamidat de Djoumte :

« Depuis votre passage, le taux d'enregistrement est de près de 50% selon mes estimations.

On peut être surpris par l'engouement de la population à suivre cette campagne si l'on ne comprend pas un paramètre important qui est la traduction. Pourquoi ne pas étendre la sensibilisation à d'autres sujets comme la drogue, le mariage précoce et forcé, la scolarisation de la jeune fille, le vih-sida ?»

Ahmadou, Directeur de l'école publique de Mango : « une plus grande attention a été porté aux nouveaux nés dont les déclarations sont faites à temps et déposées auprès des officiers d'état civil de leurs circonscriptions administratives. »

Alioum Saidou, officier d'état civil à la commune de Tcholliré :

« L'initiative a atteint pleinement son objectif à Tcholliré, une ville caractérisée par une forte présence des ressortissants étrangers, les Tchadiens et les Centrafricains. Les Camerounais ont pris conscience de la nécessité de garantir une nationalité à leur progéniture. A travers une déclaration dans les délais et l'établissement des actes de naissance dans les normes. »

C- ADAMAOUA

Adamou, Chef de quartier et officier d'état civil à Mbé : « Au lendemain de votre départ, j'ai reçu un couple qui avait cinq enfants sans acte de naissance. Ils cherchaient à savoir quelle était la meilleure démarche pour régulariser la situation de leurs enfants. J'ai rencontré aussi une jeune fille qui a conçu un enfant dont elle ignore le géniteur et se demandait auquel de ses trois

amants elle allait accorder la paternité. Cette sensibilisation a permis aux officiers d'état civil d'avoir plus d'activités liées aux actes de naissance.»

Adamou Ousmanou, officier d'état civil à Galim Tignère :

« Mon rythme de travail s'est accru depuis que les populations ont pris conscience de la valeur des actes d'état civil dans leur vie. Mais il faudrait que nous étendions cette sensibilisation à Galim Tignère, nous n'avons atteint que 1% de la cible. J'ai eu la visite d'une jeune fille qui voulait savoir si l'acte de naissance de sa fillette de 4 ans était authentique. Le document avait été établi par l'ami d'un de ses amants qui est secrétaire d'état civil. Après enquête, le document s'est révélé faux. Je vais l'aider à monter une procédure judiciaire afin d'avoir un acte de naissance conforme ».

Abo Mohamadou, Chef de quartier et secrétaire d'état civil à Belel : « près de 50% de hausse du taux de dépôt de déclarations des naissances. Malheureusement, la commune est à court de registres d'actes de naissance. La population sollicite aussi les services d'état civil pour des problèmes tels que la procédure du jugement supplétif, les coûts pour les différentes démarches et parfois la nécessité de l'établissement d'un acte de décès ».

Mme Inna Assmaou, 2ème Adjoint au Maire de Nyambaka : « Il est observé dans les services de la commune une nette avancée dans les mentalités des citoyens qui s'intéressent de plus en plus aux actes d'état civil. Les déclarations de naissance sont plus nombreuses. Le fait majeur ici est que les actes de naissance qui étaient en souffrance dans nos bureaux ont largement diminué, les parents qui les avaient abandonnés les ont récupérés après la sensibilisation.»

Souman Kisito, Secrétaire d'état civil à Djohong : « les populations se sont réveillées comme par miracle. Beaucoup de déclarations de naissance sont enregistrés dans les services d'état civil. Les actes de mariage et de décès connaissent aussi un intérêt qui est certes moindre mais perceptible dans le sens de la progression, ce qui est une grande nouveauté ».

Mohamadou Sani, Secrétaire d'état civil à Meidougou : « Ce n'est pas encore la grande révolution souhaitée, mais les lignes bougent dans le bon sens. Dans mon bureau, le nombre des déclarations est plus important qu'avant votre arrivée pour la sensibilisation. Les populations ont assimilées des notions importantes liées aux procédures juridiques des actes d'état civil».

Mohamadou, Conseiller municipal à Dir : « J'observe une grosse activité dans le bureau de l'état civil qui enregistre presque tous les jours les déclarations de naissance, mais surtout les usagers qui veulent mieux comprendre les procédures liées au jugement supplétif. Beaucoup de parents sont rentrés en possession des actes de naissances qui étaient abandonnés à la mairie. Les secrétaires d'état civil sont plus conscients de leur travail aujourd'hui plus que par le passé.»

Dewa Ousmanou, Secrétaire d'état civil : « Les secrétaires et les officiers sont plus conscients des nouvelles lois qui régissent l'état civil au Cameroun et sont par conséquents plus prudents et plus professionnels. Rien n'est plus comme avant. La sensibilisation a eu des résultats spectaculaires sur le terrain. »

D- LITTORAL

Mme Ngo Toko, Secrétaire d'état civil à Massock : « Les gens veulent de plus en plus comprendre les procédures en matière d'état civil. Beaucoup de personnes détiennent des actes

frauduleux et cherchent à faire des actes réguliers. La commune devrait par conséquent envisager des audiences foraines pour l'avenir. »

Ngon Penda, Secrétaire d'état civil à Dizangue : « les résultats obtenus sont encourageants. Beaucoup de personne ont été sensibilisés et ne prennent plus les problèmes d'état civil avec la légèreté qui les caractérisait. Ils connaissent mieux les délais, les coûts et les procédures grâce aux films qui leurs ont été présentés et les explications qui s'en suivaient. Le problème qui complique le travail est celui des registres d'actes qui ne viennent pas avec régularité. »

M. Bebegue, Secrétaire d'état civil à la Mouanko : « le taux d'enregistrement a augmenté de plus de 70% selon mes estimations, le message est passé. »

Somfa David, Secrétaire d'état civil à Nkondjock : « je reçois des personnes qui me présentent des actes de naissance de leurs enfants établis pour s'assurer qu'ils sont authentiques, mais i y a beaucoup de faux».

Ekwel Teclair, Secrétaire d'état civil à Loum : « Le volume de travail a augmenté de manière considérable dans mon service. Les populations viennent nous voir, à la recherche des informations complémentaires. »

Yingui Essome Paul, Secrétaire général de la commune de Yingui : « les résultats sont visibles à travers le volume de travail accru du personnel du Bureau d'état civil. Je pense que les déclarations de naissances sont déposées à temps et les procédures se font avec plus de diligences ».

Ndedi Epoh Jacques, cadre à la mairie de Souza : « La mairie est de plus en plus envahie par les parents qui cherchent à régulariser la situation de leurs enfants qu'ils avaient été négligés. On observe trop de problèmes liés aux faux actes de naissance ».

EbandA Bertille, directrice d'école à Madip : « la projection a eu lieu pendant les vacances et les parents ont pris la résolution de régulariser la situation des enfants qui n'ont pas encore leurs actes de naissance, si je m'en tiens à nos multiples échanges. Nous verrons au cours de l'année scolaire qui commence si les parents tiendront à leur parole »

Loa Nyambi, Chef du village Ebone : « j'ai reçu ces derniers temps plus de déclarations de naissance que d'habitude ».

E- CENTRE

Nga Manga Alain, Secrétaire d'état civil à Nkolmetet : « Je reçois des déclarations de naissance plus régulièrement qu'avant la projection. Je suis harcelé de questions dans mon bureau et au quartier. J'ai reçu la visite d'un jeune homme effondré de savoir qu'il a acquis ses diplômes avec un acte frauduleux, il a été rassuré du fait de la loi protège les droits acquis ».

Mme Nte Pauline, Secrétaire d'état civil à Nkoteng : « les populations sont plus conscientes de la valeur des actes d'état civil. Les dépôts de déclaration de naissance affluent dans les bureaux plus qu'avant. J'ai reçu le mois dernier dans mon domicile plusieurs parents qui cherchaient à se rassurer sur l'authenticité des actes de naissance de leurs enfants ».

Nyada Jean Jacques, Secrétaire d'état civil à Mengang : «Les autorités communales organisaient souvent des sensibilisations liées aux actes d'état civil avec plus ou moins de réussite. Mais cette campagne était plus forte sur le plan de la communication. La fascination de

l'écran géant a un impact beaucoup plus important que les discours dont on abreuve les populations. Aujourd'hui, on peut faire des statistiques pour les naissances : près de 60% de hausse du taux de dépôt de déclarations des naissances. On observe aussi une amélioration pour les cas de mariage ou de décès. »

Mme Sengue Djemna, Secrétaire d'état civil à Yoko : « Les déclarations de naissances s'accumulent dans les bureaux d'état civil, les parents posent beaucoup de questions liées aux actes de naissance, d'autres apportent les actes pour s'assurer que les souches existent bel et bien. La meilleure surprise a été l'augmentation de la demande d'acte de mariage dans notre commune, elle a presque doublé. »

Mme Mengue Renée, infirmière à Mbankomo : **«** d'après les informations qui nous parviennent, les parents utilisent mieux les déclarations de naissance que nous leur délivrons. Cette sensibilisation a atteint son objectif dans la mesure où dans notre centre de santé, les parents savent que les déclarations de naissance sont gratuites. »

Mme Otsalie Marie, Secrétaire d'état civil à Bikok : **«** les gens font de plus en plus de déclarations de naissance et les déposent à temps à la commune. »

Mme Sadou Christelle, Secrétaire d'état civil à Awae : **«** les jours qui ont suivi la projection ont été très mouvementés chez nous dans la mesure où nous avons enregistré beaucoup de déclarations de naissance. Il devient aussi difficile pour nous les secrétaires de négliger notre travail. Nous sommes exposés aux mesures pénales qui sont là. »

Monsieur Nama Protais, Adjoint d'arrondissement à Makak : « depuis la sensibilisation, on constate que les parents sont plus conscients de ces problèmes mieux qu'avant. Les mentalités vont beaucoup changer dans le sens de l'évolution. Même au niveau des décès et des mariages, on enregistre une courbe ascendante. »

Bamanougue Cécile, adjoint au Maire de Bokito : « les populations nous « agressent » pratiquement pour avoir les actes de naissance dans les délais. Le volume de travail a augmenté de plus de 100%. Nous pensons même faire un recrutement si ce phénomène persiste. Notre responsabilité devient plus grande puisque, nous avons été mis en garde par les autorités qui nous encadrent dans ce travail difficile ».

F- SUD-OUEST

Mme Habiba, Secrétaire d'état civil à Bimbia : **«** depuis votre passage, les gens nous apportent des faux actes pour les changer. C'est l'occasion pour nous de constater que les Camerounais détiennent beaucoup de faux actes de naissances. Le problème est que nous avons plus de travail à faire si nous voulons satisfaire tout le monde ».

Mme Nkeh, Secrétaire d'état civil à Muyuka : **«** Les familles apportent de plus en plus les déclarations de naissance pour l'établissement des actes ».

Mr. Metuge, Secrétaire d'état civil à Nyassos : « les populations ont réagi dès le lendemain en revendiquent les souches des actes de leurs enfants. Nous essayons d'établir les responsabilités des uns et des autres selon les cas. Il ne faut pas oublier que dans notre métier, il y'a de la mauvaise graine aussi ».

Dompsop Berin, Secrétaire d'état civil à Buba : « Il y'a plus de dépôt de déclarations de naissance. Mon volume de travail a augmenté.»

Luna Williams, Notable de Mutenguene : « les populations ont suivi le message et sont plus sérieuses par rapport aux délais et aux procédures. »

Kombe Lawrence, chef de village : « les communes enregistrent déjà beaucoup de travail après la sensibilisation. Les autres actes n'intéressent pas encore les gens. **»**

Essoh Tito chef de village à Ekondo Titi : « Les déclarations sont plus rapides et les parents sont plus sérieux**.** J'ai constaté que les enfants aussi sont sensibilisés puisqu'ils en parlent. Nous attendons la rentrée scolaire pour voir si les parents vont respecter leurs engagements. Les chefferies sont aussi sollicitées, j'ai reçu des parents qui m'ont posé beaucoup de questions. »

G- SUD

Ekomo Ekomo Barthelemy, Secrétaire d'état civil à Olamze : « Les populations n'attendent plus les périodes d'examens comme par le passé pour s'intéresser aux actes de naissance. La preuve, ce sont les vacances et les services d'état civil de la Commune sont investis par les parents et les enfants qui cherchent à vérifier l'authenticité de leurs actes de naissance. Nous envisageons aussi des audiences foraines afin d'aider les populations. Cette sensibilisation était une formation très bénéfique pour les officiers et les secrétaires d'état civil. »

Mme Mballa Nga, 1er Adjoint au maire de Biwong Bane : «Beaucoup de personnes pensaient qu'il s'agit d'une campagne d'évangélisation, avec la présence d'un écran géant. Mais elles ont été séduites par un tout autre type d'évangélisation : celle des actes d'état civil. On a l'impression qu'elles connaissent un peu plus leurs droits. La preuve, un Secrétaire d'état civil a été menacé par un paysan à qui il demandait un peu d'argent pour suivre le dossier d'acte de naissance de son enfant. »

2ème Adjoint au Maire de Biwong Bulu : « les parents sont de plus en plus curieux de connaître les contours des actes d'état civil et surtout de remédier aux fautes commises par le passé, à savoir établir des actes sans souches. La peur de la justice qui faisait frémir certaines personnes a disparu. Les déclarations de naissance plus nombreuses au bureau d'état civil et il y a des recherches de souches. »

Ekomo Ekomo Barthelemy, Secrétaire d'état-civil à Olamze : « les résultats sont mitigés dans la mesure où seulement 10% la cible était visée, les populations des autres villages de la commune étaient absentes. Toutefois, ceux qui étaient présents à la projection ont été bien instruits des procédures liées aux actes d'état civil. Le Bureau d'état civil est plus fréquenté par les usagers que par le passé. Les secrétaires d'état civil sont plus conscients de leur responsabilité et plus prudents par rapport aux dessous de table habituels».

M. Medoulou, Maire de Mintom : « les résultats sont au-delà des attentes dans la mesure où je reçois tous les jours dans mon bureau des parents soucieux de régulariser les actes de naissance de leurs enfants. Les cadres du Bureau d'état civil ont bénéficié de cette formation qui les a recadrés professionnellement.»

Mme Gala Edith, Maire de Bengbis : « le 19 juillet, nous avons tenu une réunion d'évaluation à la commune, en présence de tous les conseillers municipaux, les officiers et secrétaires d'état civil de l'arrondissement de Bengbis. Les résultats sont encourageants au vue des déclarations de

naissances très nombreuses qui s'accumulent au Bureau d'état civil. Il se prépare en ce moment l'organisation des audiences foraines dans le but de soutenir les populations dans leurs démarches, à savoir régulariser les cas les plus critiques liés aux faux actes de naissance.»

H- EST

Mikouakou, Secrétaire d'état civil à Moloundou : «les gens s'activent pour être dans les délais, car ils sont déjà avertis des tracasseries judiciaires dont ils pourront être victimes s'ils ne sont pas en règle ».

Kombo Felix, Secrétaire d'état civil à Bétare Oya : « il y'a un changement perceptible, même s'il n'est pas encore temps de faire une évaluation quelques jours seulement après la campagne qui a été menée chez nous. Nous avons eu plus de visites que d'habitude.»

Samego, Secrétaire d'état civil à Doumaintang: «la population réagit déjà positivement lorsqu'on voit la quantité des déclarations de naissances qui s'accumulent dans nos bureaux. Je suis persuadé que beaucoup de choses vont changer ».

Melinga Janvier, Secrétaire d'état civil à Mindourou: « nous sommes obligés de recruter du personnel par rapport à ce qui s'annonce : un très gros volume de travail dans notre centre d'état civil. Le message a beaucoup porté lorsqu'on observe l'engouement des populations par rapport à leurs actes d'état civil : naissance, mariage et décès. »

Sadjembe, Secrétaire d'état civil à Messamena : « la mission de sensibilisation aux actes d'état civil a apporté un grand chamboulement dans la conscience des populations et aussi chez les Officiers et les Secrétaires d'état civil. Les parents sont de plus en plus responsables par rapport à leurs enfants. Les naissances sont déclarées à temps et le suivi pour l'établissement des actes de naissances se fait avec beaucoup d'enthousiasme. Nous sommes optimistes pour l'avenir. »

Nwandjo Elie, Sous-Préfet à Ndelele : « les informations qui me reviennent font état d'une amélioration sue le terrain. Les Secrétaires d'état civil enregistrent plus de déclarations de naissance ».

Masse Dieudonné, Sous-Préfet à Gari-Gombo: « je pense qu'il y'a eu au moins des changements au niveau des Officiers et des Secrétaires d'état civil qui ont bénéficié de ces projections cinématographiques sur l'État civil. Il y'avait beaucoup d'abus envers les populations qui se plaignaient des délais interminables et des procédures complexes pour établir les actes de leurs enfants. Je ne parle pas de nombreux dessous de table qui caractérisent ce secteur. »

Meyanga Barthélémy, **Chef 3ème degré à Ndiang** : « les résultats sont visibles puisque j'ai reçu plus de déclarations de naissance que d'habitude. J'ai reçu des parents qui sont hors délais pour leur enfant de 10 mois. Mais la peur du tribunal les paralyse et il faut faire un énorme travail pour les rassurer ».

Mekandjou Mvoula, **Secrétaire d'état civil à Belabo** : « il y'a une progression perceptible dans l'attitude des populations. Dans mon bureau, les déclarations se multiplient. En plus, de plus en plus de personnes connaissent de petites notions par rapport aux procédures juridiques des actes d'état civil. »

Kemjio Paul, Sous-Préfet à Mbang : « les résultats sont très bons dans la mesure où les Officiers d'état civil sont inondés de travail, selon les nouvelles qui me parviennent. »

I- OUEST

Nyeyon Max, Secrétaire d'état civil à Manda : « il y'a affluence dans les bureaux d'état civil parce que les problèmes sont très nombreux à résoudre. Même si l'on peut remarquer que les autres actes d'état civil n'ont pas le même intérêt que l'acte de naissance »

M. Ngueumatcha, Secrétaire d'état civil à Batchieu: « les Centres d'état civil sont beaucoup plus sollicités par les populations qu'avant cette campagne de sensibilisation populaire. Nous, Secrétaires d'état civil, sommes déjà conscients de la lourde responsabilité qui est la nôtre, à savoir tout faire pour faciliter la tâche aux parents sans leur demander une quelconque compensation en retour. »

M. Kemfo, Secrétaire d'état civil à Fondonera: « Ici, le message n'est très bien passé. Cependant, le volume de travail a augmenté pour les naissances. Personne ne veut être à la traine lorsqu'on imagine les tracasseries qui accompagnent toutes les procédures judiciaires.»

J- NORD-OUEST

Ndang Malaki, Secrétaire d'état civil à Wum : « Les déclarations de naissances sont plus nombreuses et les populations sont plus informées des procédures.»

Kohsey Mombe, Secrétaire d'état civil à Balikumbat : « Le message est bien passé si l'on considère l'augmentation des déclarations de naissances dans les bureaux d'état civil ».

Bah Mary, Secrétaire d'état civil à Wowo : « Les réactions sont positives parce que les gens posent beaucoup de questions et cherchent à avoir de vrais actes de naissance. »

Tawe Eurice, Secrétaire d'état civil à Mbongong : « un nombre croissant de personnes qui nous rencontrent veulent connaître toutes les modalités pour avoir un acte d'état civil normal. »

Bongbimi Mathias, **Secrétaire d'état civil à Luh : «** les gens réagissent lentement mais il y'a beaucoup d'avancées par rapport au passé. Dans nos bureaux il y'a beaucoup plus de travail qu'avant. Peut-être que cette situation va continuer ainsi, mais je préfère attendre encore cinq mois avant de faire une vraie évaluation. »

Ngwang Thalia, Secrétaire d'état civil à Ntumbaw : « au Bureau d'état civil, nous avons plus de travail. Mais il faut encore revenir pour que les choses changent vraiment de façon durable.»

Adeline Ndjamnshi, **Secrétaire d'état civil à Ndu : «** les populations ont suivi puisque dès le lendemain, les parents qui n'avaient pas encore fait des actes de naissance à leurs enfants sont passés dans nos bureaux pour connaitre les procédures. Nous ne savons pas encore comment nous organiser pour répondre aux besoins de la population qui devient plus exigeante. »

Yike Mary, **Secrétaire d'état civil à Santa : «** la situation s'est améliorée si on observe le nombre croissant des parents et même des adolescents qui nous rencontrent pour poser leurs nombreux problèmes ».

Feh Linda, Secrétaire d'état civil à Bali**: «** On vient de le constater après la sensibilisation qui s'est déroulée dans notre localité que très peu de personnes ont des actes authentiques et

beaucoup de personnes ont peur de la justice. Beaucoup de parents ont été sensibilisés et comptent régulariser la situation de leurs enfants ».

Yhan Collins, **Secrétaire d'état civil à** Oku **: «** Les populations déclarent plus vite les naissances et suivent les dossiers avec plus de conscience. Certaines personnes fonctionnent avec des copies de souches et comprennent aujourd'hui que cette pratique est pénible et couteuse à long terme ».

Mr Kune, Secrétaire d'état civil à Elak: « il y'a des progrès, même s'ils semblent lents. Peut-être qu'avec le temps on pourra mieux faire une évaluation crédible. Le problème chez nous est le faible taux de participation aux projections. La communication qui a été faite autour de cet important évènement était très insuffisante».

CONCLUSION GENERALE

La campagne de sensibilisation à l'établissement des actes d'état civil a reçu un accueil positif dans toutes les 10 régions du Cameroun par les autorités administratives, communales et traditionnelles, et par les populations qui sont venues nombreuses au rendez-vous. Au total, 100 séances ont été organisées, enregistrant plus de 69 186 spectateurs ont été enregistrés, pour une moyenne de 692. Ce qui est largement au-delà des scores espérés au moment de l'élaboration du projet.

Si la campagne a permis de promouvoir l'établissement systématique et dans les délais, des actes d'état civil, elle a aussi permis de mettre en lumière les nombreux obstacles qui se dresse contre l'atteinte de cet objectif. Notamment la formation insuffisante des acteurs de l'état civil, la corruption généralisée dans les services, la circulation d'un grand nombre de faux actes.

Les messages liés aux actes de décès et de mariage, moins courues des populations, ont aussi été martelé. Les extraits des échanges mentionnés dans ce rapport témoignent à suffisance de l'intérêt des populations pour ces thématiques et de leur volonté de se faire établir des actes d'état civil, si les conditions sont favorables pour.

Le travail des représentants du Minatd a permis de former et recycler les secrétaires et officiers d'état civil aux textes applicables dans la réforme du système d'état civil. Les Assises nationales de l'état civil, tenues le 30 juin à Yaoundé, ont permis aux centres d'état civil de prendre conscience de leur grande responsabilité dans l'atteinte de ces objectifs.

Le succès de cette campagne a reposé sur la stratégie de sensibilisation par l'image, originale et mieux comprise des populations que les discours. La magie de l'image et du film ont fait qu'après le passage du CNA, les messages sont restés dans les esprits. L'évaluation du projet à court terme nous révèle qu'il porte déjà ses fruits, les centres d'état civil dans les localités visitées ne désemplissent pas.

Le rapport d'évaluation mentionne la volonté de toutes les autorités de voir une autre campagne mise en place pour toucher les villages qui n'ont pas été sélectionnés dans le cadre de ce projet.

Le CNA Cameroun remercie toutes les parties prenantes de ce projet :

- Le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
- CIVIPOL
- L'Ambassade de France
- Les cadres du Minatd qui l'ont accompagné sur le terrain
- Les autorités administratives, communales, traditionnelles, religieuses et sécuritaires des localités visitées
- Les personnes-ressources (secrétaires et officiers d'état civil, médecins, enseignants, etc.)
- Les populations des localités visitées.

Cinéma Numérique Ambulant : le cinéma pour tous, le cinéma partout

Contact CNA Cameroun

Tel: (00237) 675 11 76 62 / 691 34 84 26
Mail: cna.cameroun@gmail.com
Site web: www.cna-afrique.org

ANNEXE I: TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS

ADAMAOUA			
Date	**Localité**	**Nombre**	**Personnalités présentes**
23 mai	Mbé	843	Conseiller municipal, officiers et secrétaires d'état civil, adjoint au sous-préfet, médecin, notables
24 mai	GalimTignère	562	Sous-préfet, maire, officiers/secrétaires d'EC, notables, porte-parole du lamido
26 mai	Belel	432	Un enseignant, officiers et secrétaires d'état civil, le représentant du maire, le secrétaire particulier du maire
27 mai	Nyambaka	423	1er et 2ème adjoints au maire, chargé des affaires juridiques de la sous-préfecture, secrétaires et officiers d'état civil
28 mai	Djohong	987	2ème adjoint préfectoral du Mbéré, maire, officiers d'état civil, secrétaires d'état civil
30 mai	Meidougou	766	Un infirmier, officiers/secrétaires d'état civil, notables, enseignant
31 mai	Dir	1392	Lamido, maire, 2 infirmiers, 3 secrétaires d'état civil, notables
1er juin	Ngaoundal	87	Sous-préfet, adjoints préfectoraux, SEC
2 juin	Mayo Darle	153	Sous-préfet, SEC
3 juin	Bankim	101	Adjoint au maire, chef du bureau de l'état civil
TOTAL		**5 743**	**Moyenne par séance : 574**
NORD			
07 Mai	Figuil	1023	Adjoint au sous-préfet, six officiers/secrétaires d'état civil, quatre notables
08 Mai	Mayo Oulo	1240	Le lamido, 4 officiers /secrétaires d'état civil, 4 infirmiers, 3 notables.
10 Mai	Djaloumi	1134	Adjoint au sous-préfet, lamido, officiers/ secrétaires d'état civil, présidente d'une association de femme, notables
11 Mai	Lagdo	652	2ème et 3ème adjoints au maire, officiers et secrétaires d'état

			civil, un enseignant du lycée
12 Mai	Gaschiga	437	sous-préfet, maire, 1er adjoint au maire, notables, officiers et secrétaires d'état civil chefs traditionnels
16 Mai	Djoumté	541	lamido, deux secrétaires d'état civil, des enseignants, un percepteur, quatre notables et les chefs traditionnels
17 Mai	Mango	501	le lamido; le directeur d'école et des notables.
18 Mai	Rey Bouba	705	porte-parole du lamido, maire, député, secrétaires d'état civil, notables, chefs traditionnels et dignitaires religieux
19 Mai	Tcholliré	937	Adjoint préfectoral, secrétaire générale de la mairie, officiers et secrétaires d'état civil, l chef de centre de santé, notables et dignitaires religieux
	Guidjiba	488	Le lamido, les maîtres d'école, le directeur de l'école, des notables, des secrétaires et officiers d'état civil
TOTAL		**7 658**	**Moyenne par séance : 565**
LITTORAL			
08 mai	Sombo	1 500	Secrétaire d'état civil
09 mai	Massok	250	Sous-préfet, Secrétaire particulier (SP) du sous-préfet, Secrétaire d'état civil, Police et Enseignant
10 mai	Mouanko	2000	Secrétaire générale de la mairie, Secrétaire d'état civil
11 mai	Dizangue	1 000	Secrétaire d'état civil et enseignante
14 mai	Yingui	1 200	Secrétaire d'état civil, SG Mairie
15 mai	Nkondjock	5 00	A1 Mairie, A2 Mairie et Secrétaire d'état civil
16 mai	Madip	5 00	Chef traditionnel et enseignante
19 mai	Ebone	1 000	Aucune personnalité ou personne-ressource
20 mai	Loum	3 000	Secrétaire d'état civil et police
21 mai	Souza	1 000	SP sous-préfet
TOTAL		**11 950**	**Moyenne par séance : 1195**
EXTREME-NORD			
23 avril	Zamai	409	Le lamido, le secrétaire d'état civil
24 avril	Soulédé	1318	Le Chef de quartier; le chef du centre de santé, 4 officiers et secrétaires d'état civil ; le chef du centre de santé
26 avril	Tokombéré	411	Le Sous-préfet; la directrice de l'école publique; de trois officiers d'état civil
27 avril	Toulom	444	Quatre officiers d'état civil et l'adjoint du lamido
28 avril	Goundaye	1003	Le sous-préfet; le maire, les officiers et secrétaires d'état civil et des chefs traditionnels
29 avril	Zina	765	Le Sous-préfet, le secrétaire général de la mairie, des officiers et secrétaires d'état civil.
30 avril	Balaza	520	le lamido; le secrétaire d'état civil et des notables
01 mai	Bogo	1191	Le sous-préfet; des responsables d'Ong locales, des secrétaires et officiers d'état civil ; des notables et dignitaires religieux
04 mai	Guéré	1317	Le sous-préfet ; le maire ; du SG de la mairie ; des secrétaires et

			officiers d'état civil
05 mai	Tchatibali	428	Le sous-préfet et son épouse ; le 1er adjoint au maire ; des notables, des secrétaires et officiers d'état civil
TOTAL		**7806**	**Moyenne par séance : 780**
		CENTRE	
28 avril	Yoko	1400	Officier d'état civil ; SG de la mairie ; chef du quartier
29 avril	Bokito	741	Une Sage-femme; le secrétaire d'état civil
30 avril	Nkoteng	720	Le Secrétaire d'état civil
01 mai	Nkolmetet	198	Le Sous-préfet
02 mai	Bikok	200	Le Secrétaire d'état civil ; le secrétaire particulier du sous-préfet ; un enseignant
03 mai	Nkolbiyen	250	Le Proviseur du lycée ; le chef du village ; des enseignants
04 mai	Mengang	202	Des officiers d'état civil et une infirmière
05 mai	Awaé	347	Le Chef du village et une aide-soignante
06 mai	Okola	400	1er adjoint au maire
07 mai	Makak	1500	Adjoint au sous-préfet de Makak
30 juin	Yaoundé	70	Aucune, acteurs du film état civil
TOTAL		**6 028**	**Moyenne par séance : 602**
		SUD-OUEST	
24 Mai	Ekondo Titi	2 500	Premier adjoint au maire et un chef traditionnel
25 Mai	Bekora	5 000	1 Chef
26 Mai	Mbonge	3000	Sous-préfet
27 Mai	Muyuka	51	Aucune
28 Mai	Mutenguene	500	Sous-préfet, premier adjoint au maire et un chef traditionnel
29 Mai	Bebunscha	152	Aucune
30 Mai	Bimbia	53	2eme adjoint au maire, un secrétaire d'état civil et un chef
31 Mai	Tombel	165	3 Secrétaire d'état civil et une infirmière
01 Juin	Alou	43	Sous-préfet, 2 SEC et 2 enseignants
03 Juin	Mamfe	279	Aucune
TOTAL		**11 743**	**Moyenne par séance : 1 174**
		NORD-OUEST	
07 Juin	Balikumbat	700	Sous-préfet, 2 SEC, 2 enseignants et un commandant de brigade
09 Juin	Ndu	209	Sous-préfet, 5 SEC, le secrétaire général de la mairie
10 Juin	Misaje	1 000	Sous-préfet, 3 SEC, le maire et 2 adjoints
11 Juin	Jakiri	224	1er adjoint au sous-préfet, 1er adjoint au maire, 9 SEC
12 Juin	Oku	103	Sous-préfet, 1er et 2eme adjoint au maire, 2 SEC et 3 chefs
13 Juin	Belo	201	Sous-préfet et un chef traditionnel
14 Juin	Batibo	68	Aucune
15 Juin	Bali	102	Sous-préfet, 6 SEC, le premier adjoint au maire
16Juin	Santa	92	Sous-préfet, 3eme adjoint au maire et 3 chefs traditionnels
18Juin	Wum	389	1 SEC, 1 chef traditionnel

TOTAL		**3 088**	**Moyenne par séance : 308**
		SUD	
7 juin	Olamze	783	Sous-préfet, M. Ndjana, officiers d'état civil
8 juin	Ma'an	722	Sous-préfets, inspecteurs d'arrondissement
9 juin	Campo	233	Sous-préfets, officiers/secrétaires d'EC
10 juin	Bipindi	100	Sous-préfet, secrétaire d'état civil
12 juin	Biwong Bane	262	Maire, SG Mairie, 1er adjoint préfectoral
14 juin	BiwongBulu	121	Maire, secrétaire d'état civil
15 juin	Ngoulemakong	202	Maire, responsables d'associations, officiers et secrétaires d'état civil, etc.
17 juin	Mintom	98	Maire, commandant de brigade, SEC
19 juin	Zoétélé	107	Sous-préfet, 1er adjoint préfectoral
18 juin	Bengbis	321	Sous-préfet, maire, SEC
TOTAL		**2 949**	**Moyenne par séance : 295**
		OUEST	
21 Juin	Magba	5 000	Maire, et 3 secrétaires d'état civil
23 Juin	Batcham	57	Sous-préfet, le 1er adjoint au maire et 3 chefs traditionnel
24 Juin	Foumbot	400	Sous-préfet et son secrétaire particulier, le maire et ses deux premiers adjoints
25 Juin	Penka Michel	334	Aucune personnalité
27 Juin	Santchou	232	10 chefs traditionnels
28 Juin	Babouantou	297	3 secrétaires d'état civil et un chef traditionnel
29 Juin	Bangou	289	Aucune autorité
30 Juin	Bamena	307	02 Chefs traditionnels
02 Juillet	Bayangam	103	Aucune
03 Juillet	Bagoulap	222	Un notable de la chefferie Bangoulap
TOTAL		**7 241**	**Moyenne par séance / 724**
		EST	
09 juil	Ndelele	1 200	Sous-préfet, le maire et un secrétaire d'état civil
10 juil	Gari gombo	700	Sous-préfet et son 2ème adjoint
12 juil	Moloundou	710	Maire, et un secrétaire d'état civil
14 juil	Mbang	400	Sous-préfet et du commandant de brigade
15 juil	Ndiang	247	Un chef traditionnel
16 juil	Belabo	3 000	Maire et secrétaire d'état civil
17 juil	Betare-Oya	1 000	Secrétaire général de la mairie et un secrétaire d'état civil
18 juil	Doumaintang	204	Sous-préfet, 1er adjoint au maire et deux secrétaires d'état civil
19 juil	Mindourou	88	Sous-préfet, premier adjoint au maire et un secrétaire d'état civil
21 juil	Messamena	450	Sous-préfet et un secrétaire d'état civil
TOTAL		**7 999**	**Moyenne par séance / 799**

Extrême-Nord : 7 806	Moyenne par séance : 780
Centre : 6 028	Moyenne par séance : 602
Nord : 7 658	Moyenne par séance : 766
Littoral : 11 950	Moyenne par séance : 1195
Sud-Ouest: 11 743	Moyenne par séance : 1174
Adamaoua: 5743	Moyenne par séance : 574
Nord-Ouest : 3088	Moyenne par séance : 308
Ouest : 7 241	Moyenne par séance : 724
Est : 7999	Moyenne par séance : 799

Nombre total de spectateurs : 69 186

Moyenne générale des spectateurs : 692